

Les anciens tunnels devant  
le Parlement de Québec

*suivi de*

Échos d'un débat oublié (1980-1981)

# Mémoire

au

Président de l'Assemblée nationale  
Jacques Chagnon

Léonce Naud, géographe

287, chemin du Roy, Deschambault, Québec G0A 1S0



418-286-6503



[Olonnois@globetrotter.net](mailto:Olonnois@globetrotter.net)

Le 10 novembre 2015

Monsieur Jacques Chagnon  
Président de l'Assemblée nationale  
Québec

Monsieur le président,

Un article dans Le Devoir du 28 mars dernier était d'intérêt pour l'Assemblée nationale. Ayant pour titre : Les dédales de la colline parlementaire, on y décrivait « *un réseau parallèle de souterrains, formés de tunnels désaffectés et d'égouts pluviaux* ».

De fait, il existe de très anciens tunnels devant le Parlement. Je les ai moi-même visités en 1980. Des travaux de terrassement étant susceptibles d'affecter éventuellement cet endroit, vous trouverez ici une documentation photographique sur ces ouvrages d'art largement ignorés, qu'il serait regrettable de détruire à la pelle mécanique par mégarde ou par manque de conscience historique.

Il importe d'assurer une protection à l'héritage patrimonial *y compris souterrain* que nous ont légué nos prédécesseurs aux abords du Parlement, l'espace le plus sacré de la Nation.

Bien à vous,



[Géographe](#)

---

« *Les tunnels de la Citadelle étaient notre terrain de jeu...* »

**1. davedeux**

Source : [Québec Urbain](#)

30 mars 2015 à 23 h 17

**1/** Il y a effectivement une entrée de tunnel se dirigeant vers la Citadelle qui se trouve dans le sous-sol coin sud façade du Parlement. Protégé par une porte métallique, ce tunnel est en voûte de briques rougeâtres. Impraticable car effondré dans son milieu. Je pourrais sans doute avoir une *tite* photo de ce tunnel.

**2/** Les tunnels de la Citadelle. Dans les années soixante, je demeurais sur De Bernières Est. Les tunnels de la Citadelle étaient notre terrain de jeu. Nous avions accès par les meurtrières à canon pas loin du Parlement (aujourd'hui clôturé). À partir de ce point, nous pouvions nous promener dans les murs de la Citadelle, mais pas tous car beaucoup de passages avec portes barrées.

**3/** Oui, il y a des passerelles sur la colline Parlementaire. Celui qui dit le contraire devrait sortir un peu plus souvent... :-)

## LES ANCIENS TUNNELS DEVANT LE PARLEMENT DE QUÉBEC

On trouvera ici une documentation photographique datant de 1980, alors que la ministre des Travaux publics de l'époque, Jocelyne Ouellette, avait décidé que la Colline parlementaire avait besoin d'un réaménagement. Les travaux de terrassement entrepris mirent au jour d'anciens tunnels largement ignorés, dont la présence probable m'avait déjà été signalée par un collègue de travail.

Avant 1980, quand on se trouvait au bas de l'escalier de la porte centrale du Parlement, on pouvait voir une vieille trappe de pierre au niveau du sol, près du muret qui supporte le monument de la Famille-Amérindienne. Pince-sans-rire, le collègue m'avait affirmé que cette trappe donnait sans doute accès à des tunnels secrets !

En 1980, quand des travaux de terrassement furent entrepris sur la Colline parlementaire, je me rendis sur place pour voir si cette ancienne trappe était toujours en place. Elle avait disparu et, en lieu et place, on voyait une ouverture béante donnant sur du vide. C'est à l'occasion de cette première visite que je remarquai la présence d'un dôme parfait en pierre de taille qui émergeait au dessus du sol, à une hauteur de presque deux mètres, au beau milieu de l'allée centrale, face au Parlement (*voir page 11, photo 9*).

Cet ouvrage souterrain était apparu suite aux travaux de terrassement. Il était auparavant invisible, bien que situé juste sous les pavés. Les pelles mécaniques avaient décapé l'esplanade tout autour de ce dôme mais l'avaient respecté. Manifestement, les architectes responsables du chantier en avaient ignoré la présence et l'on hésitait à le détruire. Ce dôme comportait une ouverture ronde à son sommet. Je montai dessus et découvris l'entrée de deux tunnels. C'est alors que je décidai de revenir sans faute le lendemain... avec une caméra.

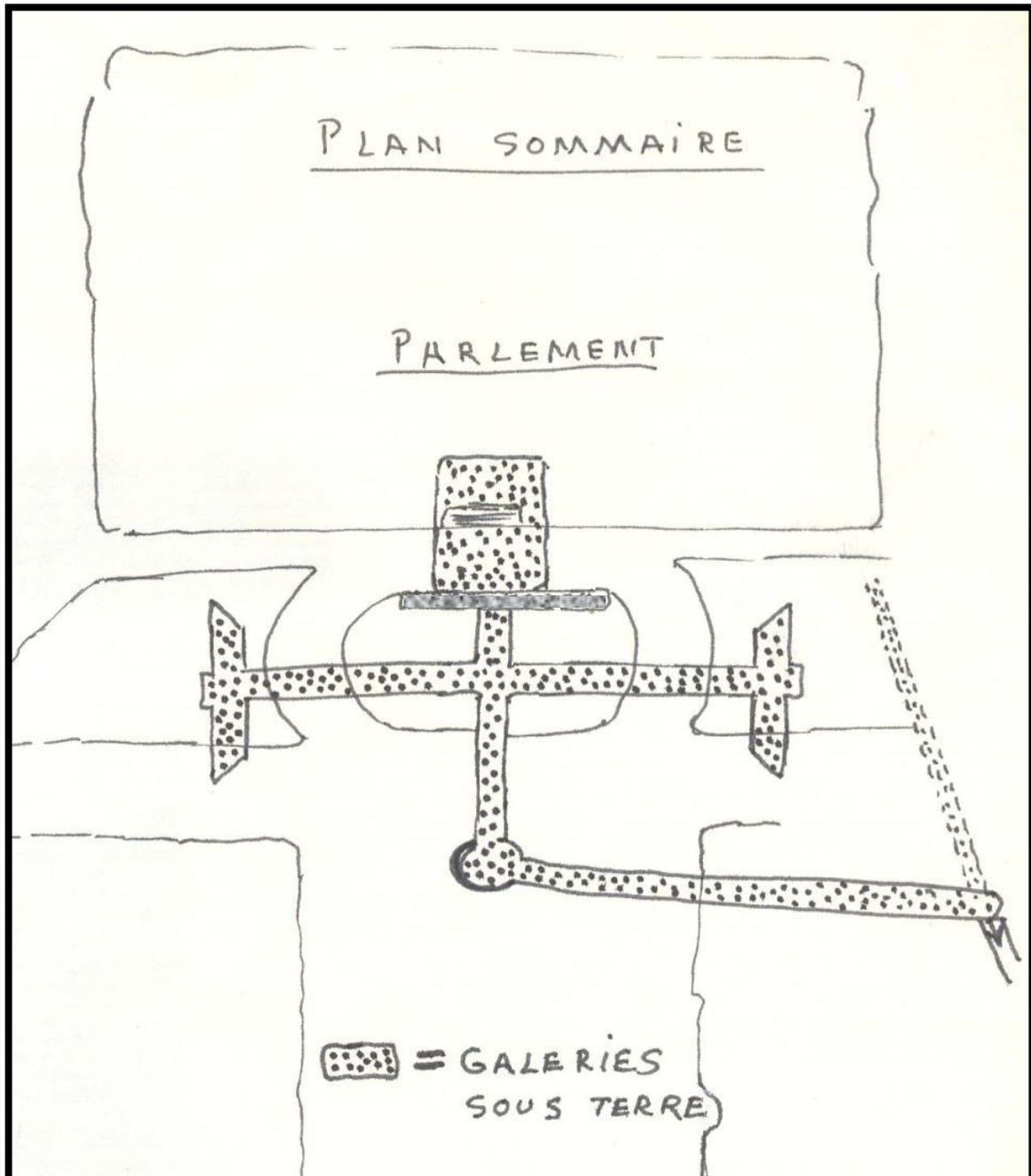
Le jour suivant, nous fûmes quelques-uns à nous rendre sur les lieux en compagnie d'un professionnel de Parcs Canada, présent à titre personnel. Nous vîmes que ce dôme pourtant remarquable avait été détruit à la pelle mécanique et visitâmes d'anciens tunnels. C'est à l'occasion de cette visite que les photos de ce Mémoire furent prises.

*Le professionnel de Parcs-Canada présent sur place fut d'avis que ces tunnels n'étaient pas destinés à des fins de drainage...et encore moins d'égouts.*

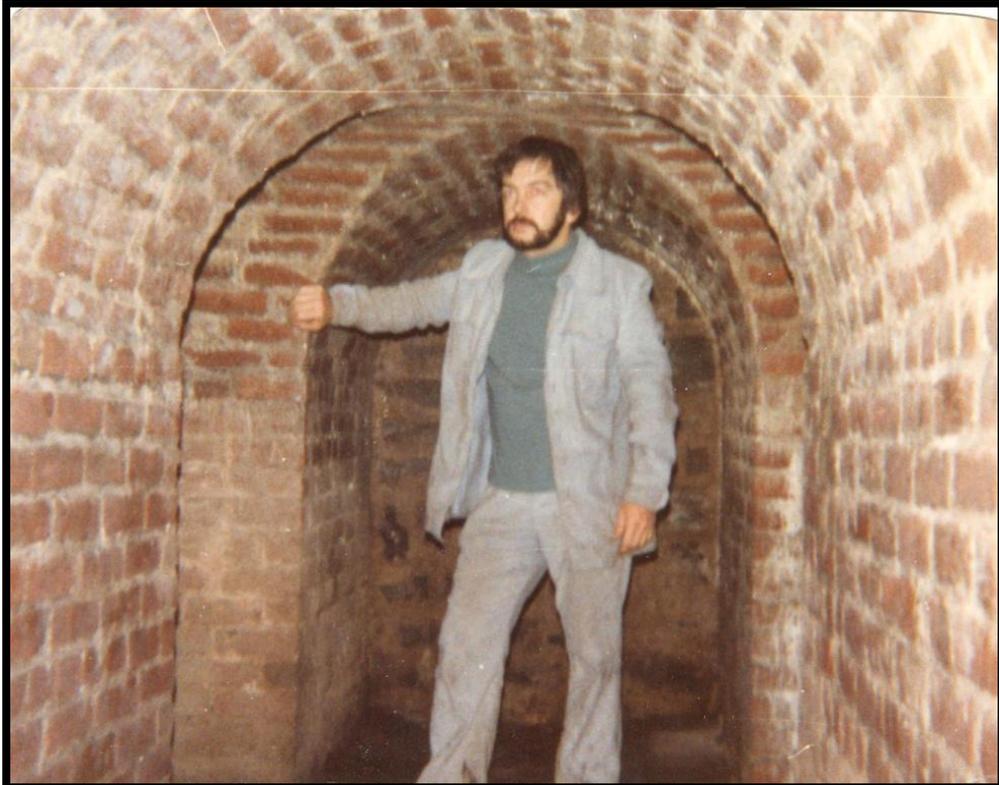
## Plan des anciens tunnels devant l'Assemblée nationale

Ces tunnels forment une sorte de croix de Lorraine, sous terre, devant le Parlement. La plupart se terminent par des murs disposés en *diagonale*, formés de lourds blocs de granit. Le tout représente un travail prodigieux. Ces tunnels ont été construits à grands frais, assurément pour quelque raison. Conduisaient-ils quelque part ? Rappelons ici que le Parlement a été construit au dessus ou à proximité immédiate d'ouvrages avancés de fortifications de la Citadelle. Est-il inconcevable qu'il puisse s'agir d'anciens ouvrages militaires ? Ne pourrait-on pas les mettre en valeur sur le plan historique et touristique plutôt que de les détruire ?

### Les tunnels sont indiqués en pointillé



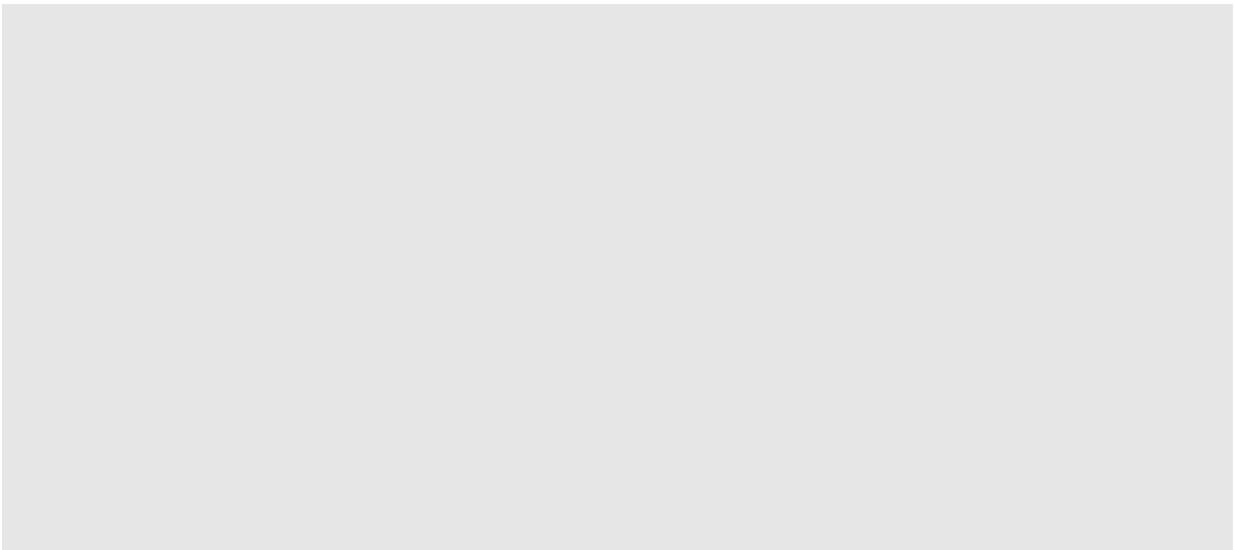
**PHOTO 1.** Photo qui illustre l'intersection de deux sections de tunnels.



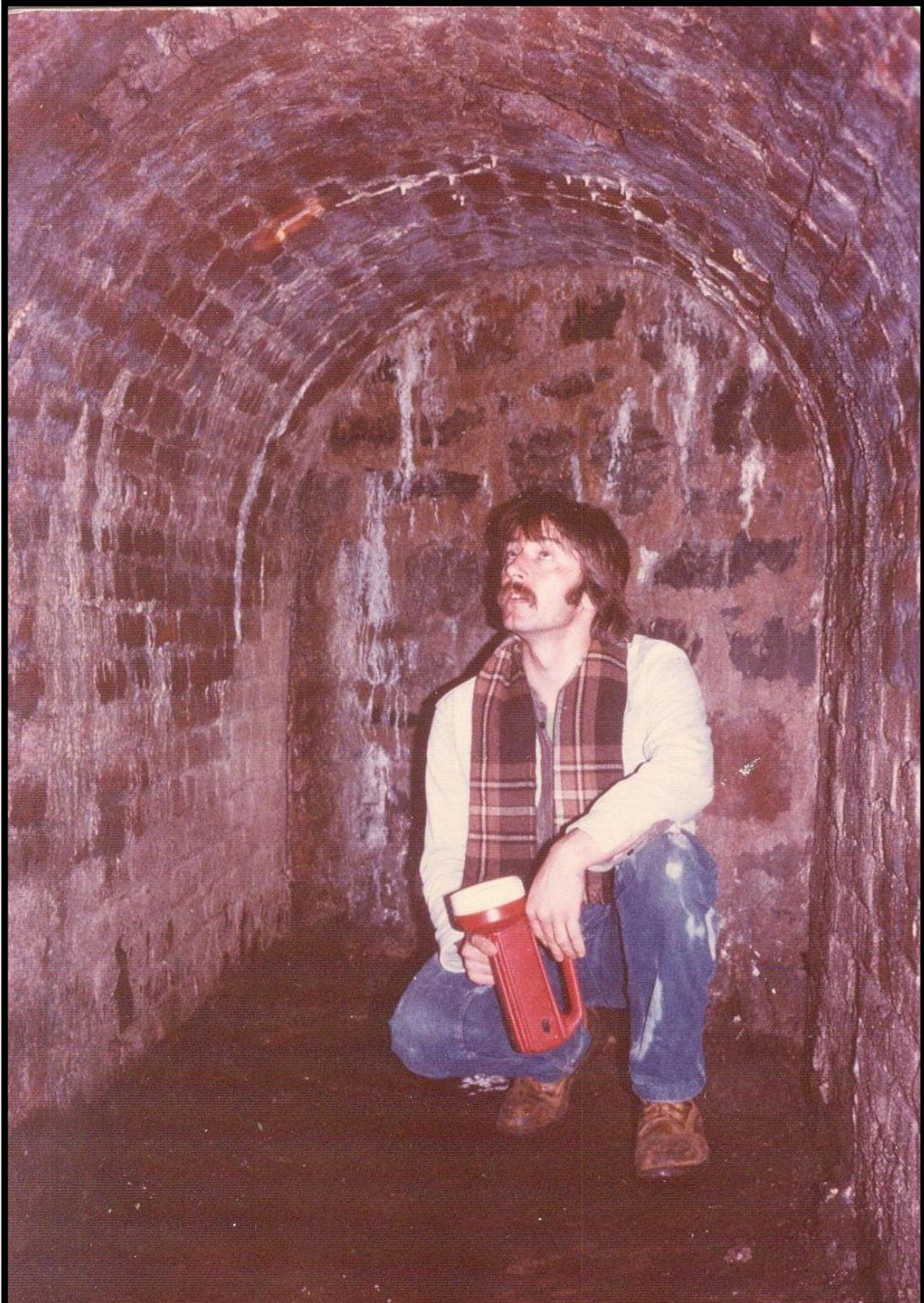
**PHOTO 2.** Le même endroit.



**PHOTO 3.** La photo montre le concept particulier des murs qui obstruent les tunnels (*flèche*). Ils sont construits en diagonale avec de gros blocs de granit. Pour quelle raison cette disposition en diagonale, assurément plus coûteuse qu'un mur construit à angle droit par rapport à la galerie ? Et pour quelle raison le granit plutôt que la brique ?



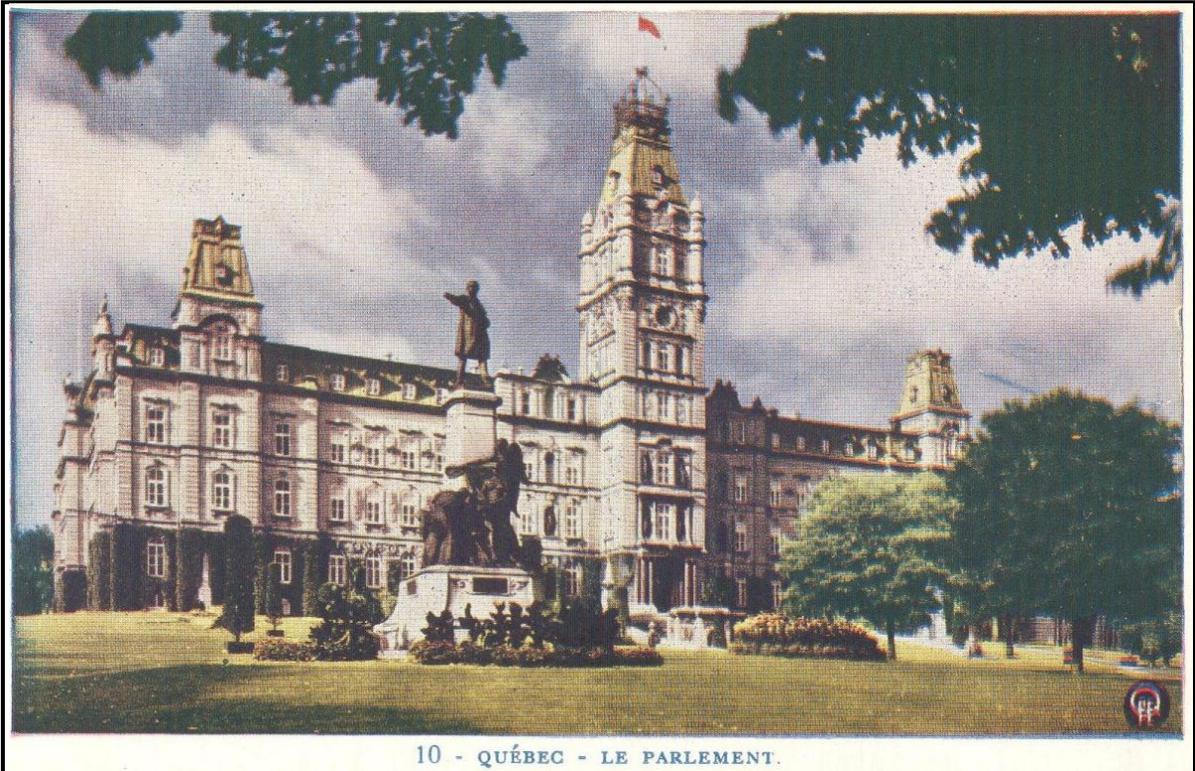
**PHOTO 4.** On voit ici la disposition en diagonale des murs qui obstruent les tunnels. Ces derniers auraient-t-ils été ajoutés plusieurs décennies après la construction des tunnels eux-mêmes ? Derrière ces parois de granit, des tunnels mènent-ils quelque part ? Pourquoi ne pas examiner cela sérieusement ? Quant aux briques rouges que l'on observe dans ces ouvrages, elles ressemblent fort à celles que l'on voit dans les tours Martello ou encore à la Citadelle.



**PHOTO 5. Granit et brique: deux époques distinctes ?**



**L'Assemblée nationale portant haut l'*Union Jack* (avant 1948).**



**PHOTO 6.** Ce tunnel plus étroit se dirige vers le boulevard René-Lévesque. Il servait apparemment au drainage du réseau. Il n'est pas conçu pour le passage de personnes. La tuyauterie est récente.



**PHOTO 7.** Il existe une salle située *sous les marches* de l'escalier central du Parlement. Le mur du fond est constitué de blocs de granit, le plafond de briques rouges. La trappe que l'on voyait devant l'escalier central du Parlement donnait sur le faîte de cette salle. La personne sur la photo se trouve à environ 15 pieds de haut sur l'échelle. Il existe une salle analogue à celle-ci à la Citadelle. Dans ce dernier cas, il s'agit d'une ancienne poudrière (*voir page 14, photo 15*).

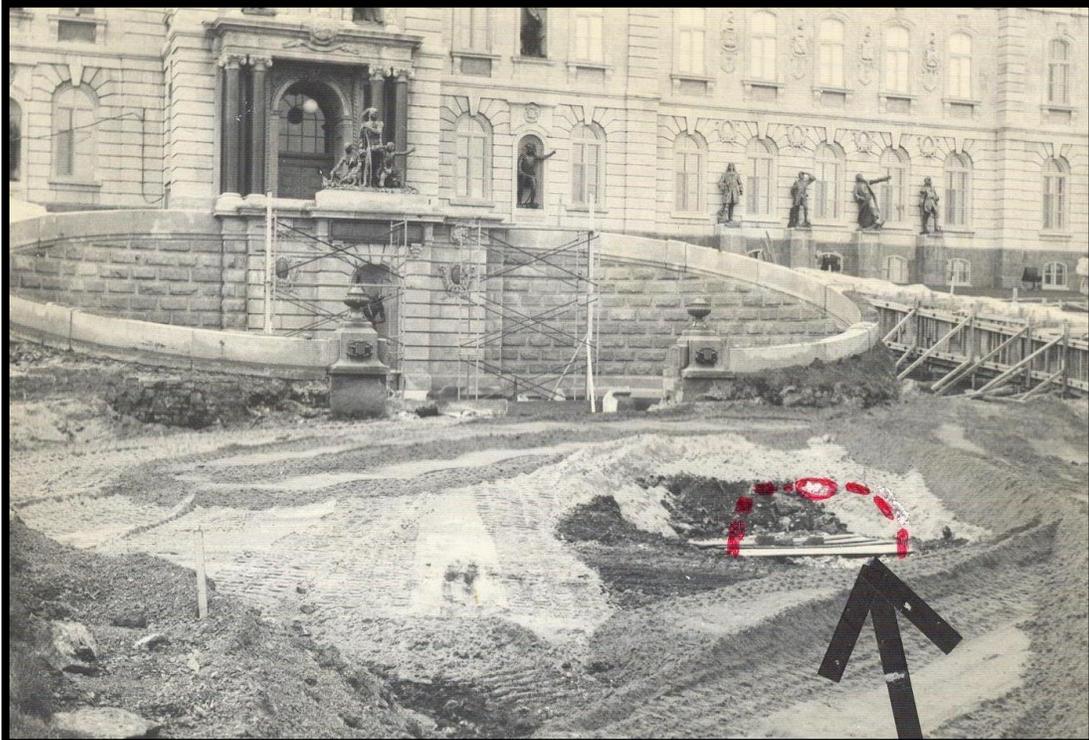


**PHOTO 8.** Une fois enlevée la trappe en pierre que l'on voyait en descendant l'escalier du Parlement apparut un trou carré - ici recouvert de planches (*ci-dessous*). Cette trappe donnait sur le faîte de la salle située sous les marches de l'escalier central du Parlement (*photo du haut*).



Une vieille trappe de pierre se trouvait au dos du socle du monument de la Famille-Amérindienne. On l'enleva et on en fit disparaître toute trace.

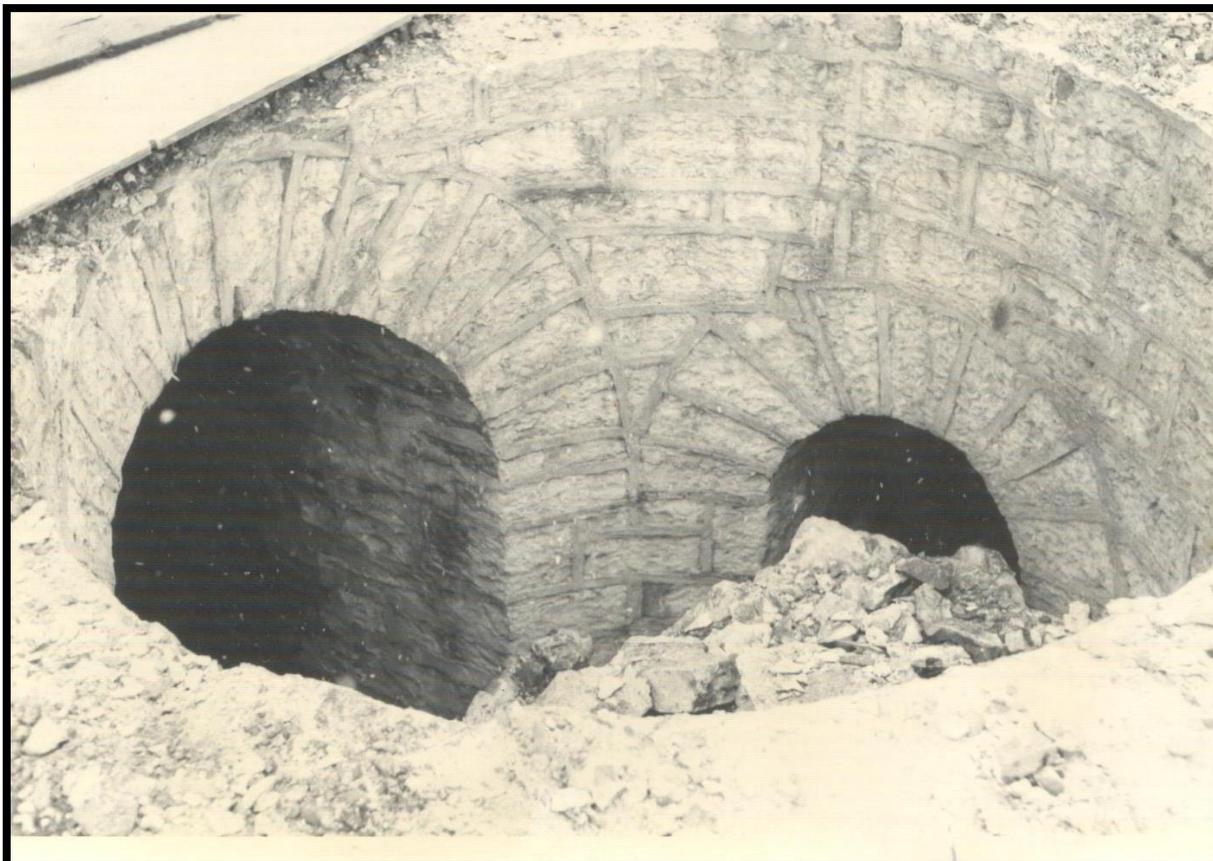
**PHOTO 9.** Endroit où un dôme souterrain se trouvait devant le Parlement, sous les anciens pavés. Le pointillé rouge montre la forme du dôme qui émergea de terre durant les travaux en 1980. Une fois exhumé cet ouvrage souterrain, on hésita quelques jours puis on décida de le détruire. La partie du haut fut démolie à la pelle mécanique et on scella la partie restante avec une dalle de béton (*photo du bas*).



**PHOTO 10.** Une fois le dôme arasé, on scella l'ouverture avec une plaque de béton.



**PHOTOS 11 et 12.** L'arasement de la partie supérieure du dôme permet de découvrir la présence de deux tunnels. Celui de gauche – plus haut et plus large – se dirige vers le Parlement. Celui de droite, plus étroit, draine apparemment le réseau (*photo 6*). On voit les débris de pierre provenant de la partie supérieure du dôme.



Le tunnel principal qui se dirige vers la porte centrale du Parlement, vu à partir du dôme arasé.

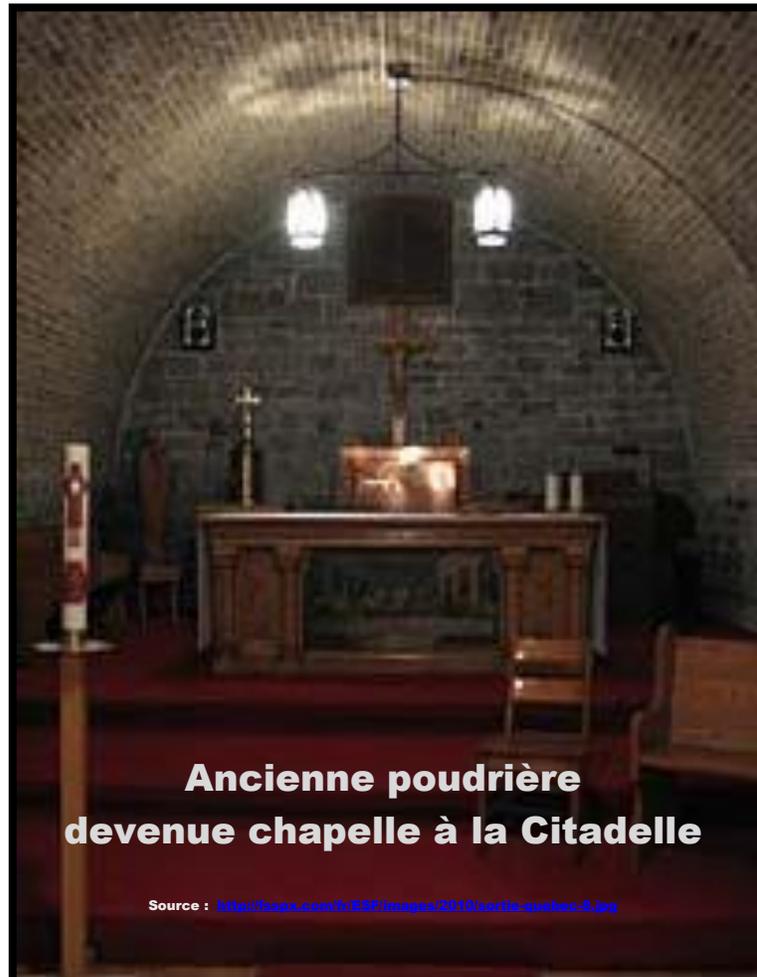
**PHOTO 13.** Le sommet du dôme se trouvait juste sous ces pavés devant le Parlement.



**PHOTO 14.** Les pavés d'origine du Parlement furent enlevés à la pelle mécanique et servirent de matériau de remplissage du fleuve du côté de Beauport.



**PHOTOS 15 et 16.** À la Citadelle, une ancienne poudrière devenue chapelle. Elle n'est pas sans rappeler la salle qui se trouve sous l'escalier principal du Parlement (*photo du bas*). Cette dernière a été en partie remplie de béton lors des travaux sur la Colline parlementaire en 1980.



**PHOTOS 17 et 18.** Tunnel militaire au Fort No. 2 à Lévis. Pas si différent des anciens tunnels situés devant le Parlement.



**PHOTOS 19 et 20.** Coupe d'un tunnel militaire à Lévis. On remarque trois épaisseurs de briques, tout comme pour les tunnels situés devant le Parlement.



Ci-contre, le tunnel le plus étroit devant le Parlement fut défoncé à la pelle mécanique pour y faire passer des tuyaux, ce qui a permis de constater que pas moins de trois épaisseurs de briques assuraient une grande solidité à ce type d'ouvrage.

Il semble que les tunnels militaires situés à Lévis comportent également trois épaisseurs de briques.

## Petite histoire des pavés d'origine du Parlement

Les pavés d'origine du Parlement étaient conçus de sorte à ce que les sabots des chevaux puissent s'y agripper grâce à leur forme analogue à celle de certaines barres de chocolat.



← Pavé d'origine du Parlement

En 1980, à l'occasion des travaux de terrassement devant l'Assemblée nationale, on suggéra au sein du ministère des Affaires culturelles de les conserver ou encore de les remplacer par d'autres pavés identiques. Cette suggestion fut rejetée. Le soussigné a prélevé un certain nombre de ces pavés d'époque, question de conserver une trace physique du vandalisme architectural ayant alors sévi sur la Colline parlementaire.

C'est ainsi qu'en 1980 les pavés d'origine du Parlement de Québec ont terminé leur existence comme matériau de remplissage du fleuve sur la péninsule de Beauport. On les remplaça alors par un type de pavés qui témoignaient d'un niveau de conscience civique fort différent de celui qui prévalait au sein de l'Empire britannique au 19<sup>e</sup> siècle. À cette époque, le siège d'une Nation se devait de témoigner de deux valeurs jugées essentielles à tout groupe humain digne de quelque avenir : *le pouvoir et la force*.



### En 1980, un pavage bien particulier...

« Le contremaître Roger Laberge vérifie la précision du nouveau pavage de l'allée centrale du Parlement. Les dalles de granit rose disposées en coquilles prennent aussi la forme de fleurs de lys... »

Le Soleil

**Ce pavage à la symbolique pour le moins particulière a aujourd'hui été remplacé par un autre plus digne et plus sobre convenant mieux à la nature du lieu.**

# L'ARTICLE DU DEVOIR

---

**LE DEVOIR.com**  
Libre de penser

Marco Bélair-Cirino (Québec)  
Dave Noël - Le 28 mars 2015

## Les dédales de la colline parlementaire

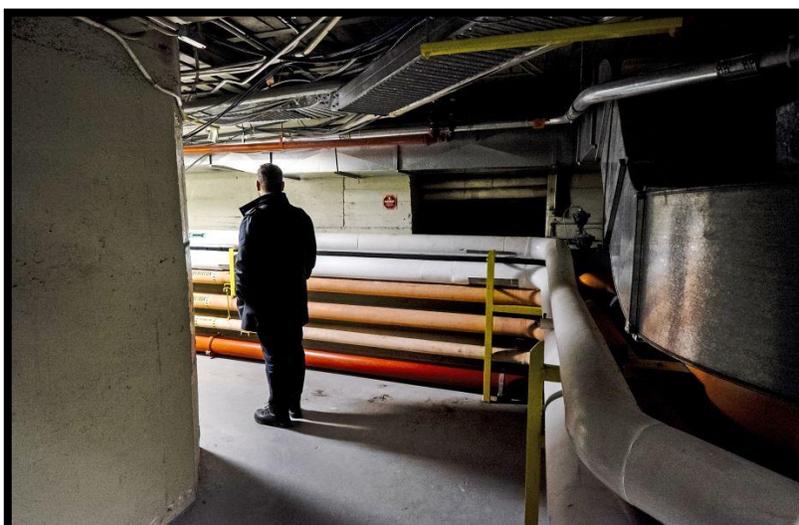


Photo: Renaud Philippe Le Devoir

**La colline parlementaire regorge de passerelles et de tunnels où circulent fonctionnaires, journalistes, élus, munis d'une carte d'accès afin de passer d'un édifice à l'autre. Ils ignorent sans doute qu'un réseau parallèle de souterrains, formés de tunnels désaffectés et d'égouts fluviaux, existe. *Le Devoir* a eu l'idée de descendre dans les entrailles du parlement.**

L'hôtel du Parlement sera au cours des mois le théâtre d'un imposant chantier. S'ils obtiennent le feu vert de l'Assemblée nationale, les ouvriers creuseront dans un sol nourri de plus de quatre siècles d'histoire. Ils devront notamment détruire des tunnels datant de 1917 — aujourd'hui inaccessibles au grand public — afin d'ériger un bâtiment de trois étages dans la cour centrale de l'hôtel du Parlement. Dans ceux-ci, le plafond est soutenu par une armature de métal et les murs s'effritent, a observé *Le Devoir*. Ils creuseront aussi pour aménager un centre d'accueil pour les visiteurs au pied de la colline du parlement... appartenant durant la Nouvelle-France à l'ancêtre de l'actuel premier ministre Philippe Couillard.

En effet, l'hôtel du parlement est érigé en partie sur les terres de Guillaume Couillard, le gendre du premier colon de la Nouvelle-France, Louis Hébert. Ayant changé de mains à plusieurs reprises, le site sera le lieu de pendaison des condamnés à mort au lendemain de la

Conquête britannique. Entre deux coups de pelle, « *il n'est donc pas exclu que des traces de ces installations puissent être repérées, sinon des sépultures de suppliciés* », fait remarquer l'archéologue à la Ville de Québec Daniel Simoneau.

En 1876, près de 10 ans après la naissance de la fédération canadienne, le gouvernement du Québec fait l'acquisition du « Cricket Field », propriété du gouvernement fédéral, pour y ériger le siège de son assemblée législative. « *C'était le terrain de cricket des militaires. Et, quand les cirques passaient à Québec au XIXe siècle, ils s'installaient dans ce terrain* », explique l'historien Gaston Deschênes.

Souterrains militaires ?

D'ailleurs, en 1978, les travailleurs affectés à des travaux de réfection devant l'allée centrale de l'hôtel du Parlement se sont butés à un mystérieux tunnel de quelques dizaines de mètres datant du XIXe siècle. Travaillant pour le Parti québécois, Léonce Naud est intrigué par la voûte éventrée à coups de pelle mécanique. « *Il y avait un dôme en pierre qui sortait de la terre, je me suis dit : " Heille, on va aller voir ! "* » s'exclame le géographe à la retraite dans un entretien avec *Le Devoir*.

M. Naud est descendu avec des amis prêts à l'aventure dans ce qui lui semble être une ancienne « *liaison* » souterraine menant à la citadelle. Le parlement a été construit à quelques mètres des ouvrages avancés construits devant le rempart du Régime français, au début des guerres napoléoniennes, rappelle-t-il. « *Est-ce que ce sont ces ouvrages avancés-là qui ont tout simplement été murés ou bien [les militaires] se sont gardés une sorte de façon d'intervenir auprès des indigènes ? N'oublions pas que la citadelle n'est pas là pour rien. Le manège militaire, non plus. C'est un « set-up » typique des colonies* », explique-t-il avant de plonger les mains dans des boîtes de photos.

Lorsqu'on lui suggère qu'il s'agit sans doute d'un égout fluvial, le géographe pousse un long soupir d'exaspération. « *Pantoute ! Heille, pourquoi terminer un égout fluvial avec le genre de pierres que vous avez là ? [...] Qu'est-ce qu'il y a de l'autre côté de la pierre ?* »

Léonce Naud regrette que le tunnel de hauteur d'homme ait été abîmé au fil des décennies et soit de nos jours inaccessible aux curieux. « *C'est quand même de l'histoire, mais je ne sais pas quelle histoire que c'est* », lâche-t-il.

Pierre Cloutier, archéologue à Parcs Canada, s'est souvent fait questionner sur l'existence d'un lien souterrain entre le parlement et la citadelle. « *C'est une légende urbaine. Il y a des tuyaux d'égouts. C'est vrai qu'il y a des tunnels à la citadelle, mais ce sont de très courts tunnels qui relient des segments d'ouvrages défensifs à l'intérieur de la citadelle, mais c'est tout. Il n'y a aucun tunnel qui relie la citadelle à quelque autre endroit à Québec* », affirme-t-il dans un jugement sans appel.

« *Il y a beaucoup de légendes de tunnels à Québec. Mais, on n'en a jamais trouvé* », poursuit son confrère à la Ville de Québec, Daniel Simoneau. M. Naud et ses comparses ont mis les pieds dans des installations du « Quebec Waterworks », est-il persuadé. « *Il s'agissait de chambres de vannes. Elles prenaient des formes diverses, mais le plus souvent une cheminée d'accès donnant sur un tunnel qui menait à une chambre assez vaste où se trouvaient les valves et les regards d'égouts. Ces constructions étaient le plus souvent en brique, mais aussi,*

à l'occasion, en pierre », détaille M. Simoneau. « Ça demeure tout de même impressionnant. J'ai vu personnellement des chambres en pierre très élaborées avec un couloir voûté et une chambre en encorbellement au point où on avait de la difficulté à croire que c'était pour les réseaux d'égout et d'aqueduc ! Et pourtant, c'était le cas », fait valoir l'archéologue.

Hormis ce souterrain nimbé de mystère, les équipes d'ouvriers appelées éventuellement à participer à la construction des nouveaux édifices de la colline parlementaire s'aventureront dans un site recelant un potentiel archéologique considérable. « Voilà peut-être 13 ou 14 ans, ils ont commencé à planter de gros arbres tout le tour [...] sauf que quand ils ont commencé à creuser, ils ont trouvé des choses », souligne l'historien Frédéric Lemieux.

Ils découvriront sans doute des « trucs militaires » comme des balles, parce qu'« il y a eu des attaques contre les fortifications à l'époque de la guerre de la Conquête et puis à l'époque des Américains », note quant à lui Gaston Deschênes. La colline parlementaire conservera l'essentiel de ses tunnels secrets, habités par des tuyaux et des câbles de toutes les couleurs... et quelques trappes à souris.

D'ailleurs, *Le Devoir* a parcouru la plupart d'entre eux. Il a mis les pieds dans le tunnel séparant l'hôtel du parlement, le Pamphile-LeMay et le Honoré-Mercier, avant de faire un détour devant ce qui s'apparente à une cellule avec sa lourde porte de métal. Arrêt devant une porte cadénassée. « C'est à peu près le seul recoin que je n'avais pas vu », lance le directeur de la gestion immobilière et des ressources matérielles, Guy Huot. « Je suis content d'avoir vu ça. »

# Échos d'un débat oublié (1980-1981)

## **LES ABORDS DU PARLEMENT : ÉCHOS D'UN DÉBAT OUBLIÉ (1980 – 1981)**

### **Vandalisme architectural contre sens de l'État**

En 1980, le projet initial de réaménagement des abords du Parlement souleva un vent d'opposition d'une telle ampleur que les projets initiaux des architectes furent largement modifiés.

Ce sont les travaux de terrassement entrepris à cette époque qui, durant un bref moment, rendirent accessibles à des visiteurs les galeries souterraines aux abords du Parlement.

Le mémoire qui suit : « *Pour une colline parlementaire* », s'inscrit dans cet effort à plusieurs mains qui visait à stopper un vandalisme architectural de première classe sur la Colline parlementaire, face à l'Assemblée nationale.

Mémoire du 5 mars 1980

# POUR UNE COLLINE *PARLEMENTAIRE*



*« Père Loup attendit jusqu'à ce que ses petits puissent courir, et alors, la nuit de l'assemblée, il les amena avec Mowgli et mère Louve au Rocher du Conseil – un sommet de colline couvert de pierres et de galets, où pouvaient s'isoler une centaine de loups. »*

*Akela, le grand loup gris solitaire, était étendu de toute sa longueur sur sa pierre; un peu plus bas que lui se tenaient assis plus de quarante loups de toutes tailles et de toutes robes. »*

Rudyard Kipling  
*Le Livre de la Jungle*

## AVANT-PROPOS

Le point de vue exprimé ici va dans le sens contraire au projet de réaménagement des abords du Parlement tel que proposé par le ministère des Travaux publics. Ce dernier privilégie les fleurs, les fontaines, le granite rose et les statues de nos héros nationaux éclairées par derrière, tout comme les bibelots exotiques sur les étagères dans les maisons de nouveaux riches, au cas où la visite ne les remarquerait pas.

Le soussigné – qui s’exprime ici à titre personnel –, est persuadé qu’un gouvernement trouve son intérêt ainsi que son salut à progresser au même rythme que la Nation dont il est l’expression politique et doit éviter de se fossiliser dans le ciment de Décisions à tout jamais indiscutables. Il convient de rappeler ici les propos pleins de sagesse d’un conseiller des Médicis :

*« C’est pour cela encore que ce qui est bien ne l’est pas toujours. Ainsi, par exemple un prince gouverne-t-il avec circonspection et patience : si la nature et les circonstances des temps sont telles que cette manière de gouverner soit bonne, il prospérera : mais il décherra, au contraire, si, la nature et les circonstances des temps changeant, il ne change pas lui-même de système.*

*Changer ainsi à propos, c’est ce que les hommes même les plus prudents ne savent point faire, soit parce qu’on ne peut agir contre son caractère, soit parce que, lorsqu’on a longtemps prospéré en suivant une certaine route, on ne peut se persuader qu’il soit bon d’en prendre une autre.»*

Nicolas Machiavel, Le Prince

En cette distinguée compagnie, il me fait plaisir de signer.



Géographe

Québec, le 5 mars 1980.

## L'ESPACE LE PLUS SACRÉ DE LA NATION

*« ...un sommet de colline couvert de pierres et de galets,  
où pouvaient s'isoler une centaine de loups... »*

S'il y a un espace géographique qui doit être sacré au Québec, c'est bien celui qui est délimité par le périmètre qui entoure l'Assemblée nationale. Cet espace est identique, quant à sa signification symbolique, aux périmètres sacrés de maints temples de l'Antiquité, à l'Agora athénienne, aux palais des empereurs ou des rois. C'est le cœur de notre vie civile, de notre être en qualité de citoyens – auparavant de sujets. En un mot, la place centrale de notre vie nationale.

Or, les périodes correspondant à la naissance, à l'essor ou au déclin des nations présentent des signes ou des symptômes analogues à ceux qu'on décèle dans la vie des individus. Il est facile de retracer dans le cours de l'Histoire les époques de dégénérescence des royaumes, principautés ou nations. Ce sont celles où l'État, tout comme une personne vieillissante, ne trouve plus ni la force ni le courage de *faire le ménage*. Ce sont celles où les courtisans, hommes d'armes, ambassadeurs, mendiants et autres parasites du Pouvoir établissent leur domicile ou leur négoce près des murs du Palais ou sous les parvis du Temple, obstruant peu à peu toute la place et la transformant insensiblement en bazar.

Ce sont les époques où on ajoute, on « améliore », on badigeonne, on recouvre l'antique structure, la défigurant peu à peu sans le réaliser. Puis se produisent des révolutions ou des invasions, les vieilles dynasties s'écroulent, un nouveau leader prend charge et son premier geste est généralement de balayer tout ce bric-à-brac, tous ces falbalas et toute cette vermine qui s'est peu à peu agglutinée autour du siège de l'État.

On remarque que la colline du Conseil que décrit ci-haut Rudyard Kipling est *couverte de pierres et de galets*. Il n'y a pas de résidants sur cette colline, pas de jungle avec sa vie exubérante, pas de négoces, pas de parcs publics, pas de jardins de légumes, ni autos, ni vendeurs de hot-dogs, ni fontaines froufrouantes éclairées la nuit par-dessus le marché. Ce *lieu sacré* ne sert qu'au Peuple Libre, qui s'y réunit de temps à autre pour des fins bien particulières, *qui s'isole*, précise Kipling, non pour se délasser, mais pour exercer solennellement et collectivement le Pouvoir, exercice par définition redoutable sans quoi il ne s'agit pas de vrai pouvoir.

## LA DISTANCE, SYMBOLE DE POUVOIR

*« Akela, le grand loup gris solitaire... »*

Tout Pouvoir réel est solitaire, par définition. L'aigle va seul, le dindon fait troupe. La force commande le respect et ce respect commande la distance, une distance *respectueuse*. Quand le héros du western entre au bar, les Colts à la ceinture, tout le monde instinctivement s'écarte et fait place : *par la distance se manifeste le respect de la force*. Tout démocratique qu'il soit par son origine, le Pouvoir ne l'est pas dans son exercice quotidien. Il faut bien que quelqu'un décide, que la majorité l'emporte et que la minorité se soumette. La Colline parlementaire, siège et symbole politique de la nation québécoise, doit davantage refléter la détermination et la force grandissante de cette nation.

Les édifices publics d'un État, notamment ceux de son siège, reflètent ordinairement assez bien la nature de l'État en question. Sont-ils pris en sandwich entre des temples de la finance ? Il est probable qu'un tel État est la pupille de quelques banquiers. Les édifices sont-ils construits sur le trottoir – tel l'Exécutif –, manquent-ils d'espace vital, de ce dégagement qui leur permet de respirer et qui seul est susceptible d'en mettre en valeur la prestance, si prestance il y a ? Il est probable que leurs concepteurs ainsi que les usagers qui les tolèrent sans dire un mot se meuvent également dans un univers mental étroit.

Le pays a-t-il été conquis, se trouve-t-il sur place une force d'occupation ? Dans un tel cas, le bâtiment servant aux palabres du chef indigène et de ses fidèles est généralement situé à portée de canon du fort ou de la citadelle de l'armée coloniale. L'exemple classique est celui la forteresse Antonia, qui commandait de sa hauteur le temple de Jérusalem. Lafargue disait des forts de Paris et de Lyon qu'ils « *n'ont pas été construits pour défendre la ville contre l'étranger, mais pour l'écraser en cas de révolte* ». Il eût sûrement apprécié Québec, les canons disposés sur la pelouse du Manège militaire laissant peu de doutes sur les visées premières de leurs propriétaires.

À Québec, le gouvernement de la Province n'a rien trouvé de mieux que d'ériger récemment l'édifice de son propre Exécutif dans un style château médiéval stylisé, complet avec fossés, simili pont-levis, mâchicoulis, à l'exemple de la Citadelle de l'armée coloniale qu'il avait depuis longtemps sous les yeux. Un cas à peu près unique de mimétisme colonisé-colonisateur. Comme de bons troupiers terrés dans leur casemate, les ministres provinciaux, pourtant chargés de voir grand et de voir loin, se réunissent dans une salle sans fenêtres. On comprend que le prisonnier au donjon se passe de perspective, n'en ayant guère de toute façon. Toutefois, le Prince doit en avoir une, ne serait-ce que pour voir au loin s'approcher son adversaire.

A-t-on déjà remarqué qu'à Québec, dans le secteur de la Colline parlementaire, les édifices du gouvernement Fédéral sont à peu près les seuls à avoir réussi à sauvegarder leur perspective ? Que serait le Manège militaire sans son immense pelouse et ses canons ? Rien. Une construction à cet endroit, même modeste, le réduirait à l'insignifiance. Que serait la Citadelle entourée d'habitations ? Elle perdrait tout son sens de place forte.

A-t-on remarqué que les drapeaux du Canada font en quelque sorte le vide autour d'eux, qu'ils dominant généralement leur entourage, tandis que ceux du Québec jouxtent prosaïquement un relais d'autobus ou flottent le long d'un mur dont la hauteur et la masse les écrasent.

Quand donc comprendra-t-on que toute construction possède un caractère symbolique, à plus forte raison sur la Colline parlementaire ? Qu'un gouvernement qui construit un édifice-bunker traduit du même coup un nationalisme d'assiégés en plus d'un caractère d'invertébré, tel un animal dont la carapace externe est censée suppléer à l'absence de squelette interne ?

À l'heure actuelle, l'Assemblée nationale (*pouvoir politique*) apparaît comme prise en étau entre les trois véritables Pouvoirs qui la surplombent ou la menacent : la Finance américaine (Hilton), la Bureaucratie québécoise (édifice G) et l'Armée canadienne (Citadelle).

## **LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS**

Depuis sa construction jusqu'à aujourd'hui, l'Hôtel du Gouvernement n'a jamais reflété très fidèlement certains goûts largement répandus chez nombre de Canadiens-français. Le citoyen qui aime les portes d'aluminium avec des flamants roses, le faux cocotier disposé près de la fenêtre du salon avec le petit singe grimpé dedans, l'amateur de couleurs voyantes ou criardes, celui qui peint sa maison violette et sa cuisine rouge, celui qui s'attache généralement aux choses qui brillent ou frétilent, qui apprécie les *chars chromés* et généralement tout ce qui est *flashy*, celui-là ne se sent pas réellement chez lui aux abords du Parlement actuel.

Ce dernier, en effet, reflète davantage les goûts des classes dirigeantes de l'Empire britannique vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle que ceux de bon nombre de Canadiens-français d'aujourd'hui. Notre Législature, tout comme celle des provinces anglaises du Canada, est d'inspiration impériale victorienne avec, en outre, des éléments de style royaux Français-de-France.

Un Rudyard Kipling, un Baden Powell, un Winston Churchill s'y reconnaîtraient sans doute davantage que la majorité des citoyens du Québec. En fait, le périmètre jouxtant le Parlement et l'édifice même de l'Assemblée forment un îlot Victorien battu de tous côtés par une mer canadienne-française. Le projet du ministère des Travaux publics n'est que la suite d'un processus d'érosion qui a débuté lorsque la mer a commencé à s'agiter au début des années soixante. L'îlot architectural Victorien a prévalu aussi longtemps que la mer est demeurée calme : depuis, il se désagrège lentement.

Le projet actuel d'aménagement (1980) du ministère des Travaux publics tend à modifier ce site en le rapprochant de la mentalité que nous avons brièvement décrite plus haut. Les escaliers monumentaux et les allées de granit rose (!), les fleurs à profusion, les éclairages disposés dans les niches, les bassins en cascade et les 24 jets d'eau ne laissent guère de doutes à ce sujet. Il s'agit, en un sens, d'un effort de conception pour que le Parlement reflète davantage une certaine catégorie de gens d'ici.

### **UNE FRENCH-QUARTERISATION ?**

À mon avis, nous devons nous demander s'il est désirable de mettre l'emphase sur cet aspect de notre être collectif dans l'aménagement du siège de l'État. Quel avenir est réservé à ce genre de culture populaire, que les progrès de l'instruction et l'influence de l'extérieur font fondre peu à peu ? Doit-on encourager l'amour des fioritures, de la bibeloterie et de l'exubérance cher aux Canadiens-français ou doit-on refléter plutôt le sens pratique, la concision et la sobriété de l'expression québécoise ? L'avenir du Québec, est-ce la décadence fleurie (*et sordide... mais cela est pudiquement dissimulé*) du French Quarter de la Nouvelle-Orléans ou bien les verts et propres gazons chers à l'Empire britannique ?

Gilles Vigneault nous a bien dit que nous marchions à grand pas vers la Louisiane. Il serait cependant regrettable que le gouvernement du Québec entérine cette tendance aux abords mêmes de son siège social. (Voir là-dessus : *Projet Louisiane, Vieux-Carré and Vieux-Québec : Urban vestiges of French America*, par Dean Louder).

Pouvons-nous même nous permettre le luxe d'un tel style, coincés que nous sommes d'un côté par un Hilton aux lignes droites et sobres, symbole du Maître qui domine le Québec (la Finance américaine) et de l'autre la Citadelle et son artillerie, aux gazons puritains ratissés de près, dont la masse tranquille nous sert silencieusement le message : « *I shall prevail...* ».

À mon avis, nous devrions non seulement conserver l'aspect Victorien de l'ensemble architectural mais l'utiliser pour l'éducation des générations actuelles. Il est impossible de comprendre le Québec ou le Canada sans se mettre à l'étude de l'Empire britannique. Aussi longtemps que nous ne savons même pas où nous sommes, inutile de penser en sortir.

Pour la même raison que nous devrions protéger comme arrondissements historiques maints anciens quartiers anglais de nos villes grandes ou petites, que nous devrions étudier l'histoire de ces bastions Anglo-saxons ou Écossais qui résistèrent stoïquement durant des siècles au flot montant des Canadiens-français, pour la même raison l'histoire et les lieux construits ou fréquentés par nos anciens maîtres, tellement influencés par l'Empire, devrait nous passionner.

Combien de leçons d'histoire se perdent au pied du monument des Boers ou encore devant la maison Sewell, dont l'écriteau fédéral nous informe pudiquement qu'il fut un protagoniste de la Confédération tandis que les paroles d'une chanson d'époque assuraient que « *le juge Jonathan nous fut donné par Satan* », l'historien Gérard Filteau le qualifiant d'âme damnée du parti anglais.

Pourquoi a-t-on oublié la symbolique des canons disposés sur la pelouse du Manège militaire, Ottawa poussant même l'inconscience jusqu'à installer périodiquement sa caravane de propagande politique carrément entre deux bouches à feu, naturellement pointées en direction d'édifices provinciaux ?

## SUGGESTIONS

Listées pêle-mêle, ci-après quelques suggestions susceptibles de rehausser l'apparence des abords du *Salon de la Race*.

1. Abandonner le projet actuel. Comprendre qu'il s'agit d'un lieu qui doit symboliser le Pouvoir et non quelque détente. [*Et, quand il s'agit de détente, faire bien attention au genre de détente suggérée. Se méfier du stéréotype Canadien de détente au Québec, parfaitement illustré par un char allégorique de la parade du Canada à Ottawa le 1<sup>er</sup> juillet 1978 : un cowboy Albertain qui attrapait une Québécoise au lasso...*].
2. Apprécier le gazon autant que les fleurs, l'un est plus sobre et plus sérieux que l'autre. D'accord pour les fleurs, mais sans enterrer tout le reste.
3. Décaper l'asphalte et remettre les rues et les trottoirs aux pavés. Visiter la ville de Victoria au préalable pour apprendre les bonnes méthodes et se servir des trottoirs de la nouvelle rue Saint-Jean comme repoussoir...question de savoir quoi éviter.
4. Interdire la circulation automobile, sauf pour les autos officielles. Se servir du même système qu'à Ottawa pour faire le tri, au besoin avec une guérite d'époque.

5. Entretien mieux. Ratisser les feuilles à l'automne, nettoyer au printemps quand disparaît la neige. À tous les ans, la place est couverte d'immondices : bouteilles, canettes, cartons, tandis que les terrains fédéraux sont propres comme des sous neufs. Aussi, réparer tout de suite quand les choses cassent : durant près d'un an, une ampoule électrique nue a brillé au-dessus de la porte principale de l'Assemblée...et elle n'était pas la seule. Également, se donner la peine d'enlever les affiches collées çà et là par les manifestants. Actuellement, deux larges collants décorent les murs de chaque côté du pêcheur amérindien au nigog. Là-dessus, l'État devrait informer les citoyens que s'il est permis de manifester, il ne l'est pas de détériorer la propriété publique. Et par la suite, prendre les moyens pour se faire obéir.

Dans le même domaine, on pourrait se donner la peine d'enlever les clôtures anti-manifestants quand elles ne servent pas : à l'heure actuelle, on dirait que la remise, c'est devant le Parlement. Parlant d'entretien, le portique de la porte principale est actuellement dans un état de saleté repoussante, qu'il faut voir pour le croire. Pourtant, s'il est un endroit au Québec où on devrait garder çà propre, c'est bien là ! Également, bon nombre de réflecteurs électriques sont actuellement hors d'usage, la façade de l'édifice n'est pas éclairée du tout. Aux abords du Parlement, c'est tous les jours que les choses devraient fonctionner, pas dans six mois, sinon nous dégageons une image de négligence, d'inefficacité et de confusion.

6. Quant au monument de Duplessis, se décider enfin entre pierre tombale et monument. À l'heure actuelle, des visiteurs s'informent à savoir si le brave homme est enterré à cet endroit. On dirait que ce monument procède d'une attitude ambivalente. D'une part, un socle en hauteur comme dans tout monument normal vise à ressusciter symboliquement un grand homme pour qu'il continue à servir de guide et d'exemple. Par contre, une grande dalle de granite noir style cimetière assure que le mécréant ne sortira jamais de terre ! De toute façon, toute la base jure avec le mur du Parlement qui se trouve derrière.

7. Entreprendre les gros travaux au printemps ou à l'automne mais pas durant l'été à cause du nombre de visiteurs.

8. La borne kilométrique zéro n'est pas une mauvaise idée, tous les peuples aimant bien se croire au centre du monde. Cependant, en plus d'indiquer le kilomètre zéro, elle est couverte d'un bla-bla dont on pourrait se passer. De plus, elle pourrait être située directement sous le drapeau et plus près de la tour centrale, par un cercle de métal sur le sol. On a voulu la situer au centre du Québec, or elle se trouve à environ 50 pieds du centre. Voir là-dessus la basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré, où l'on a disposé un magnifique « centre du monde » à la bonne place.

10. Si l'on inscrit sur l'asphalte une traverse pour piétons entre l'Assemblée nationale et l'édifice H, je suggère qu'on y appose un panneau avec une tête de mort et deux os croisés, pour signifier : danger ! En effet, les Québécois, sachant que les automobilistes ne tiennent pas compte du règlement, se conduisent en conséquence. Cependant, les visiteurs étrangers ou les touristes, pensant que la loi est respectée, s'engagent sur la chaussée assurés de leur bon droit et courent à cet endroit de graves dangers.

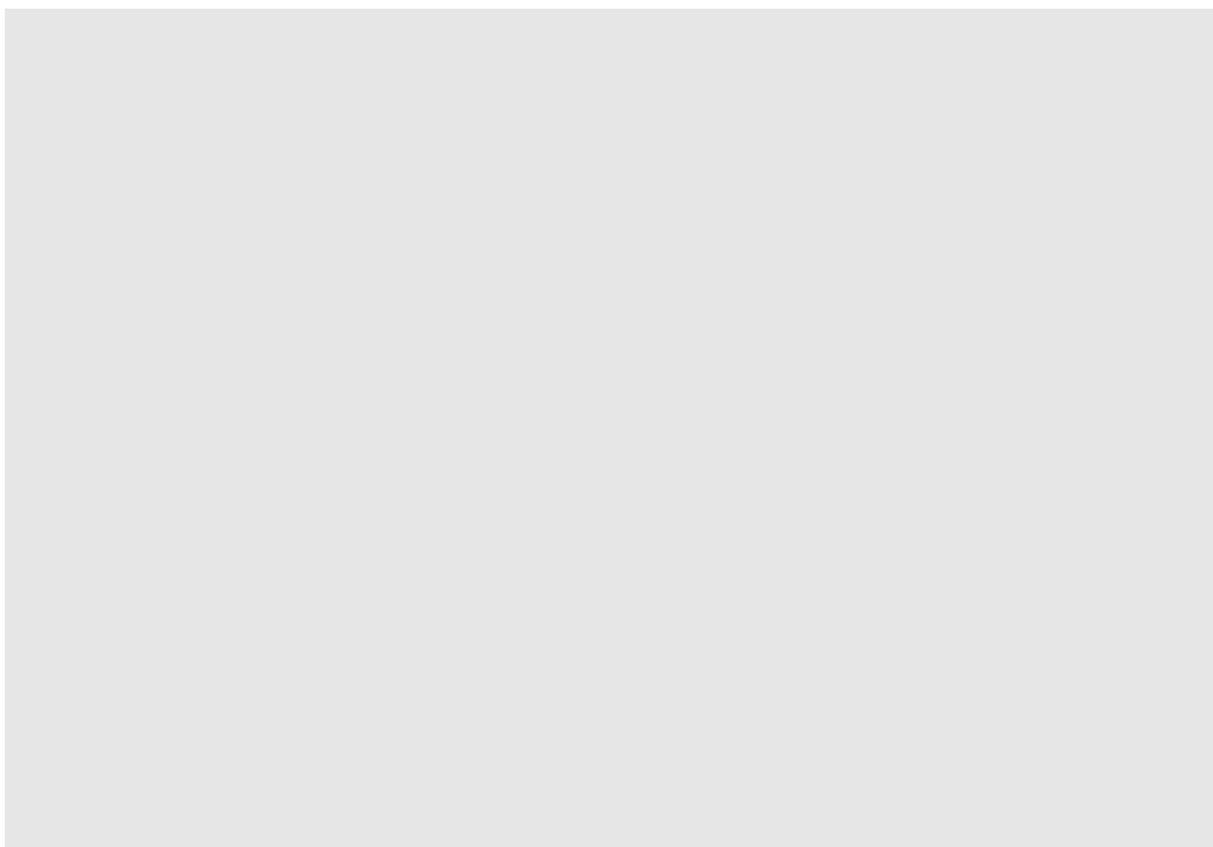
## ÉPILOGUE

En terminant, le soussigné est conscient que plusieurs des vues exprimées précédemment témoignent de plusieurs années vécues dans une capitale très *British North America*, Ottawa, et qu'à force d'examiner certains mécanismes impériaux qui grugent peu à peu le Québec – tels les parcs fédéraux – est né chez lui un intérêt et un respect certains pour l'histoire et les institutions de l'Angleterre et de ses colonies.

S'est-il fait assimiler, est-il devenu un suppôt de l'Empire britannique, de ses pompes et de ses œuvres ? Il ne le pense pas. Il est cependant d'avis qu'on ne lutte pas longuement contre un adversaire sans en venir à lui ressembler en bien des points et qu'une des seules façons de négocier d'égal à égal avec « nos maîtres les Anglais » (Groulx), c'est de les étudier à fond, eux et leurs institutions, question de découvrir tout d'abord pour quelles raisons ils sont devenus nos maîtres et ensuite comment il se fait qu'ils le soient encore aujourd'hui par Canadiens-français interposés à Ottawa.

Un peu comme le Gaulois qui, pour pouvoir se mesurer avec quelque chance contre Rome, se rendait compte qu'il devait devenir quelque peu Romain lui-même. Le Romain était en quelque sorte le principal facteur de modernisation du Gaulois, tout comme le Russe l'est présentement de l'Afghan, l'Israélien du Palestinien, l'Anglais du Canadien-français. Dans l'histoire des empires se dégagent des constantes.

Québec, le 5 mars 1980.

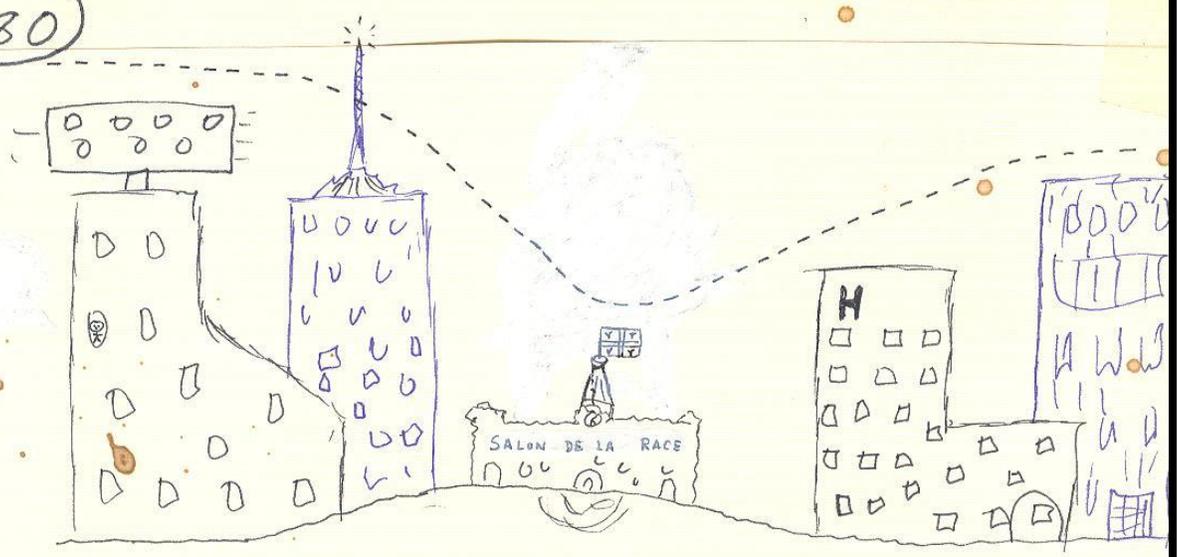


DISPOSÉ À L'ORIGINE SUR UNE COLLINE,  
S'IL N'Y PREND GARDE LE POUVOIR POLITIQUE  
SE RETROUVE PEU À PEU DANS UNE DÉPRESSION.

1900



1980



# Non à la transformation des abords du parlement

Par le Comité des citoyens du Vieux-Québec

Michel Doyon, vice-président

Madame Jocelyne Ouellet, ministre  
Ministère des Travaux publics et de  
l'Approvisionnement  
Hôtel du Gouvernement  
Québec

Notre intérêt pour le Vieux-Québec et ses abords est connu, et nos interventions depuis plusieurs années ont toujours visé à assurer la qualité de la vie et la conservation adéquate de ce site historique.

Vous conviendrez que votre ministère, et celui de votre collègue des Transports, portent une lourde responsabilité dans les bouleversements qui ont été imposés au cœur même de notre capitale. Vos bunkers, votre autoroute, vos tours, vos stationnements souterrains et vos terrains vagues sont là pour en témoigner. Plus récemment encore, nous avons vu vos grues à l'œuvre au Cavalier du Moulin sans que soient respectées les exigences élémentaires de toute intervention en milieu historique.

Nous avons appris par les journaux du 30 janvier dernier, votre désir de retoucher encore l'Histoire et de transformer les abords de l'Hôtel du Gouvernement. Deux semaines plus tard, le 13 février, vous annonciez l'attribution d'un contrat de \$ 1,428,000 et le début imminent des travaux.

Pourtant, vous aviez parlé de consultation. De fait, cette question ne concerne-t-elle pas l'ensemble des Québécois ? Vous n'aviez mentionné que les autorités municipales de Québec, ce qui, pensions-nous, allait impliquer à tout le moins le Comité consultatif du Vieux-Québec et du patrimoine où nous siégeons avec plusieurs autres organismes intéressés à ces questions. Mais non; l'avis semble avoir été pris entre officines.

Nous voulons donc vous faire part de notre opposition à ce projet. Ceci, pour plusieurs raisons. Nous croyons que ces transformations porteront atteinte au caractère historique et esthétique des lieux; qu'elles s'inspirent d'une conception erronée et qu'elles ne tiennent compte ni d'autres besoins sociaux beaucoup plus prioritaires dans ce secteur, ni de problèmes d'énergie et de climat. Comme le site et l'Hôtel du Gouvernement, vulgairement baptisé « Édifice A » par vos services, est un bien historique national qui n'a pas l'honneur d'être « classé », nous ne pouvons que nous inquiéter des trouvailles « irréalistes » d'architectes pour le mettre au goût du jour. Les rajustements pour les rendre plus « pragmatiques » faits par vos spécialistes ne nous rassurent pas davantage.

Mais d'abord, qui vous a fait croire qu'il fallait faire retrouver à cet édifice « la dignité qui doit entourer un édifice qui

abrite l'Assemblée nationale » ? En quoi serait-il « indigne » si on lui conservait cet aménagement victorien mis en place lors de sa construction par les grands architectes, Eugène Taché et Pierre Gauvreau ?

Comme tout le reste du Vieux-Québec, ce style a présidé à la réorganisation des espaces vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Ses caractéristiques créent une parfaite harmonie entre les différentes architectures et ce charme qui faisait comparer la Grande-Allée aux Champs-Élysées, le carré d'Youville à Picadilly Circus, et faisait du boulevard Saint-Cyrille une artère élégante avec ses magnifiques lampadaires.

Ceux qui ont rasé ces sites étaient parvenus à vendre « les plus beaux plans du monde » et à satisfaire aux idées de grandeur de politiciens qui ne pouvaient se contenter de moins. Le progrès en dépendait, disait-on... – Aujourd'hui, il se trouve peu d'architectes et d'urbanistes désintéressés qui ne condamnent ces énormités.

Si une place publique s'impose, c'est bien devant le siège de l'assemblée du peuple, autant pour des fonctions officielles que des occasions de réjouissance nationale ou de manifestations d'opinions. Prétendez-vous faire parader le porteur de pancarte dans l'eau ou les fleurs jusqu'au genou ?

Bien sûr, nous déplorons l'indiscipline et les dégâts qui marquent quelquefois ces démonstrations de la démocratie. Mais la solution n'est pas de truffer le terrain de bacs de ce béton qui provoque le vandalisme et de ces fontaines inutilisables aux trois quarts de l'année.

Point n'est besoin d'y créer les Jardins de Tivoli pour y favoriser la démocratie. Ni d'en faire un lieu pour écouter son transistor, prendre un bain de soleil ou la meilleure place pour boire sa « caisse de 24 ». Si cela ne se fait pas déjà, c'est

qu'instinctivement on porte à cet endroit le respect qui lui est dû. Les plaines d'Abraham voisines sont beaucoup plus appropriées pour ce genre d'activités.

Selon nous, il faut bien plutôt tenter le plus simplement de conserver l'intégrité des lieux, de réparer minutieusement les dégâts du temps et du déneigement, d'améliorer la chaussée de la place et des allées, et d'entretenir l'ensemble convenablement. Surtout, pourquoi ne pas dégager de scories les pavés originaux cachés sous l'asphalte ?

Vous déplorez comme nous l'invasion de l'automobile ? Installez des bornes aux accès. Vous vous sentez isolée du reste de la ville ? Il faut rétablir, et de façon sécuritaire, les liens naturels coupés par l'autoroute de vos prédécesseurs. C'est plutôt à cela qu'il faut s'attaquer de façon prioritaire.

Vous vous inquiétez des arbres qui restent ? Saviez-vous que des projets, tels que celui que vous annoncez et le creusage de stationnements souterrains des alentours, ont complètement ruiné la nappe phréatique essentielle à leur survie ? À ce sujet, notre comité a parrainé il y a quelques années, une étude poussée sur l'état de toute la végétation des alentours et ses constatations sont désolantes...

Un site aussi imposant serait-il donc condamné irrémédiablement ? N'y aurait-il pas lieu d'être particulièrement soucieux d'assurer sa conservation intégrale en ce centenaire des débuts de la construction de notre parlement et de l'aménagement de ses abords ? Cette menace s'ajoute à toutes celles que fait peser sur le Vieux-Québec cette manie de corriger l'Histoire. Tant de bévues au nom de l'urbanisme nous ont rendus bien méfiants.

Nous sommes tous affectés par notre environnement physique et nous avons tous un besoin vital d'un milieu plaisant et à

l'échelle humaine. Nous avons besoin de vivre et de travailler parmi des édifices auxquels nous pouvons nous rattacher historiquement et visuellement. Nous avons tous besoin de sentir la continuité et la stabilité dans notre environnement et de nous identifier à des aspects familiers.

Ce qui est incompréhensible, c'est que l'administration publique ne puisse faire des réparations ou l'entretien d'un site sans toujours l'altérer et le modifier dans ce qui lui donne justement son caractère. Et même s'il n'était pas parfait et exactement ce que l'on pourrait désirer, il contribue à rappeler l'esprit et les problèmes de nos ancêtres. L'originalité et l'intérêt des sites résident souvent dans ces imperfections. Ce serait détruire notre héritage culturel que d'essayer de corriger systématiquement les solutions des époques antérieures.

C'est ce qui s'est produit à place Royale où l'on a détruit, pour revenir à la Colonie, les ajouts des périodes qui l'ont suivie. Le résultat obtenu, vous devriez le savoir, est une sorte de « Village des pionniers », une caricature architecturale qui suggère peut-être l'Histoire, mais qui a chassé l'histoire du site.

Pour les raisons que nous venons d'énoncer, et sans vouloir soulever de nombreux arguments d'ordre économique ou énergétique qui pourraient s'appliquer, nous vous demandons donc de surseoir au projet tel qu'annoncé.

Michel Doyon, vice-président

Pour le Comité des citoyens  
du Vieux-Québec

Le 23 février 1980

# En face du parlement, 24 jets d'eau dans les futurs "jardins"

par Paul BENNETT

Ce ne sont pas un ou deux, mais bien 24 jets d'eau, d'une hauteur variant entre 10 et 30 pieds, qui jailliront des quatre bassins en cascades dont la construction est prévue en face de l'hôtel du gouvernement, entre la porte du Sauvage (aujourd'hui porte de l'Amérindien) et le rond-point de l'autoroute Dufferin.

C'est ce qui ressort des plans détaillés du projet d'aménagement des abords du parlement, dont LE SOLEIL a pu prendre connaissance, hier, au ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement.

Les travaux, dont le coût est évalué à environ \$1.4 million pour cette première phase, doivent en principe débiter ces jours-ci. Le projet, conçu par la firme Fernet et Bergevin, de Québec, vise à transformer les terrains

entourant l'édifice du parlement en "jardins publics" interdits à la circulation automobile.

En plus de la construction de quatre bassins en enfilade et de fontaines, le projet prévoit la construction d'un escalier ornemental en granit menant à la porte centrale du parlement et la construction d'allées latérales, également pavées en granit, de chaque côté des bassins. Les chemins d'accès à la porte centrale seront fermés et éventuellement recouverts de gazon.

## Fontaines

Le plan détaillé prévoit d'abord la construction de quatre bassins en enfilade, légèrement dénivelés les uns par rapport aux autres. La dimension des bassins diminue à mesure que l'on s'éloigne du monument de l'Amérindien vers l'autoroute Dufferin.

Le plus grand aura 13 mètres de long (environ 42 pieds) par neuf mètres de large, le plus petit 9.6 mètres de long par 9 mètres de large. Leur forme est semi-circulaire, le matériau utilisé, du granit, provenant, semble-t-il de Saint-Marc-des-Carières.

Chaque bassin sera équipé de six pompes submergées, trois d'un côté du bassin et trois de l'autre, pouvant projeter l'eau jusqu'à une hauteur de 30 pieds. La hauteur des jets diminue toutefois à mesure que l'on s'éloigne du monument de l'Amérindien, respectant la dénivellation du terrain. Les bassins et les fontaines seront illuminés le soir.

Le système de pompage, de même que le système d'éclairage, seront situés sous la butte qui, derrière le monument de l'Amérindien, mène à la porte centrale de l'édifice du parlement.

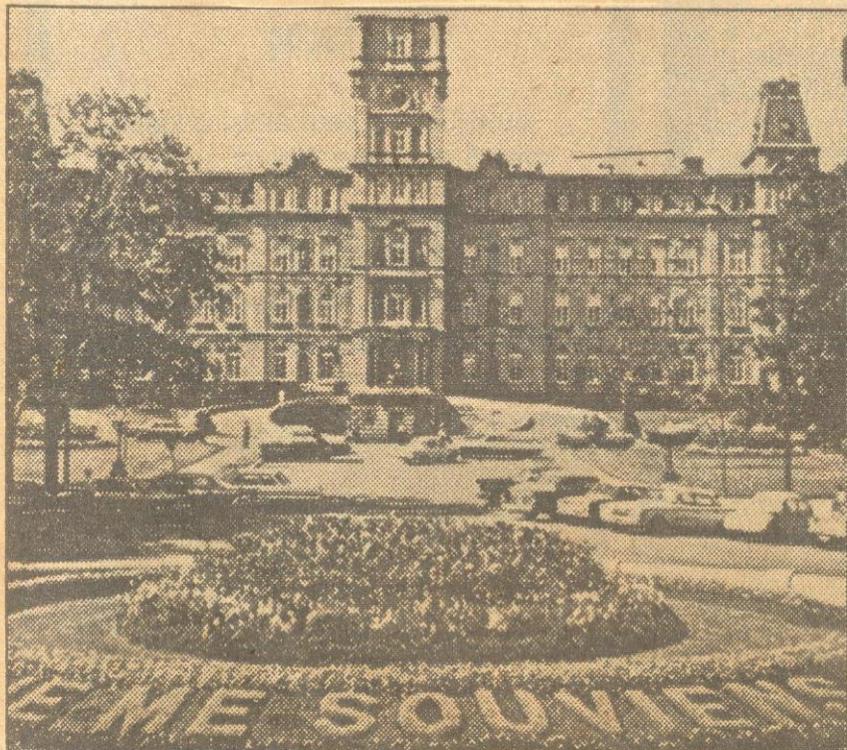
Cette butte, qui est actuellement asphaltée pour permettre aux automobiles de débarquer les passagers devant la porte centrale, sera transformée en escalier ornemental. Les marches seront en granit rose et gris et les pavés seront disposés de telle sorte à former des motifs de fleurs de lys.

Le même revêtement de granit servira pour orner les deux allées latérales, de chaque côté des bassins. Ces allées, qui mèneront des abords de l'autoroute Dufferin jusqu'à l'escalier ornemental, auront chacune 5.6 mètres de largeur.

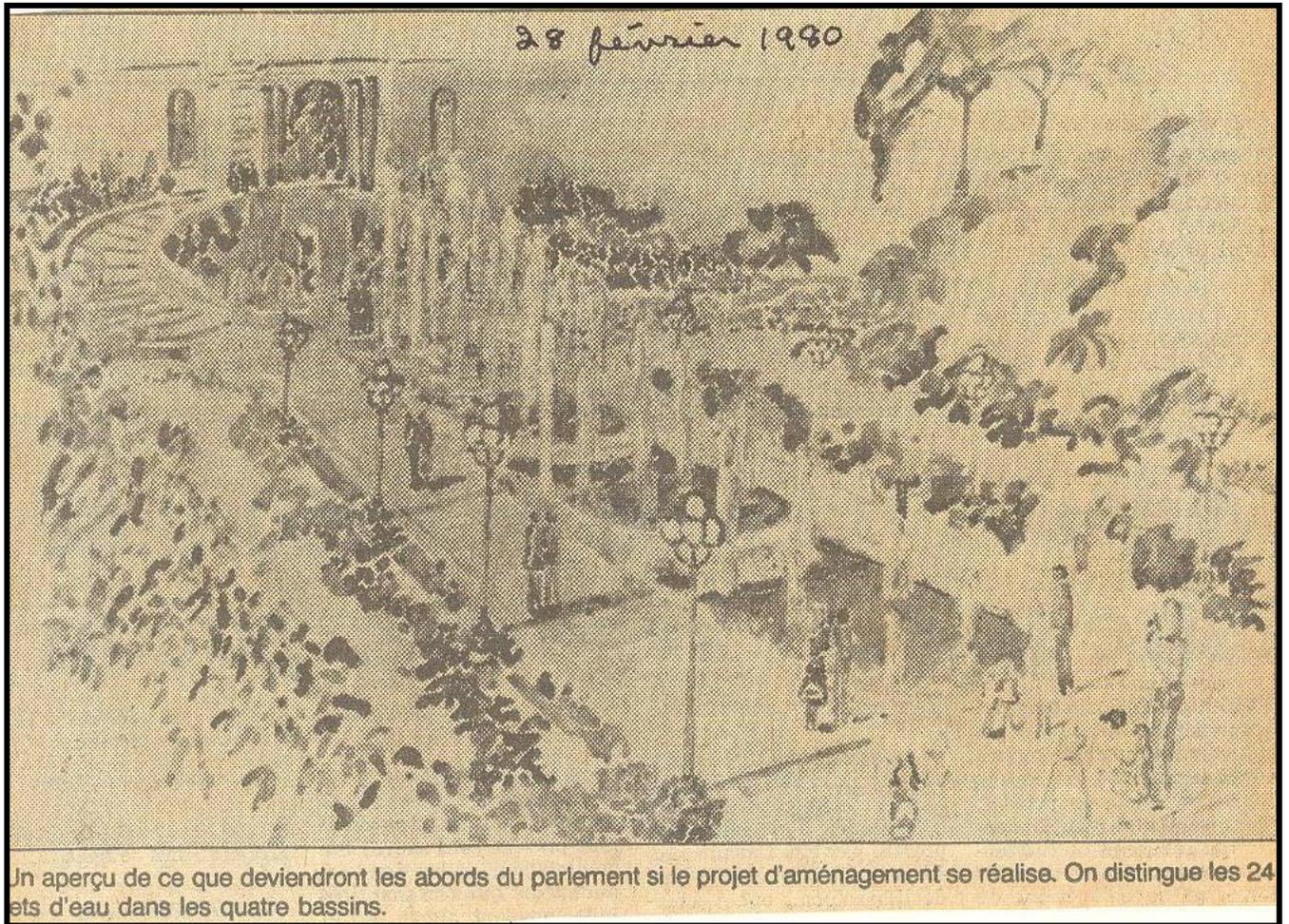
La petite rue Sainte-Julie, face au parlement entre Grande-Allée et l'édifice de la bibliothèque, sera fermée à la circulation et recouverte de gazon. Le monument de l'Amérindien et le bassin qui l'entoure seront simplement restaurés. On ajoutera toutefois quelques jets d'eau.

Enfin, l'éclairage de la façade du parlement, dont la pierre a récemment été nettoyée, se fera à la fois par le moyen de projecteurs situés sur les pelouses et d'autres projecteurs situés dans les niches, derrière les statues des personnages historiques qui y surveilleront sans doute, impassibles, le spectacle continu des jets d'eau! Six mois par année seulement, puisque les fontaines ne gicleront pas en hiver, évidemment!

LE SOLEIL, 28 FEVRIER 1980



L'allée principale du parlement, menant à la "porte du Sauvage" telle que nous la montre cette photo prise au début des années 60 à partir du rond-point. Les choses n'ont pas tellement changé depuis.



# La contestation retarde la signature du contrat

LE SOLEIL, 28 FÉVRIER 1980

par Paul BENNETT

Le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement des abords de l'hôtel du gouvernement, sur la colline parlementaire, n'est pas encore signé.

Même si le ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Mme Jocelyne Ouellette, annonçait récemment l'adjudication du contrat pour la phase I des travaux, la levée de boucliers provoquée par l'annonce de ce projet retarde la signature du contrat.

Après le Comité des citoyens du Vieux-Québec qui, en fin de semaine dernière, dénonçait l'ensemble du projet, voici que le Comité consultatif du Vieux-Québec, un organisme chargé de conseil-

ler la ville de Québec en matière de protection du patrimoine, a elle aussi fait connaître son opposition au projet des Travaux publics.

Le comité consultatif réunit des groupes aussi disparates que la Chambre de commerce de Québec, des groupes d'hommes d'affaires du Vieux-Québec, des architectes, des urbanistes, la Société historique de Québec, le Conseil de la culture de la région de Québec, le Comité des citoyens du Vieux-Québec, etc.

Lors d'une réunion tenue lundi dernier, le comité a pris connaissance des plans détaillés du projet, qui prévoit entre autres la construction de bassins et de fontaines face à la porte centrale du parlement.

Selon divers participants à la rencontre, le comité a été unanime à condamner ce projet que certains ont qualifié de "grotesque", d'autres d'inutilement "grandiose", d'autres enfin de "projet de république de bananes".

Les membres du comité ont trouvé que le coût du projet,

évalué à \$1.4 million pour la première phase, était exorbitant compte tenu de la période économique difficile que traverse le Québec et des besoins plus importants qui existent ailleurs.

On s'est également attaqué au fait que la vocation de "parc public" que le ministre des Travaux publics veut donner aux abords du parlement va à l'encontre de sa fonction "historique" de place publique.

Les membres du comité se sont aussi élevés contre le fait que le ministre Ouellette les avait mis devant un fait accompli, sans même que le ministère des Affaires culturelles ou les autorités municipales aient été consultés.

Par ailleurs, LE SOLEIL a appris que la division des permis de la ville de Québec avait émis, dès novembre dernier, un permis au ministère des Travaux publics pour qu'il puisse procéder aux travaux. Apparemment, cette demande de permis aurait échappé à l'œil vigilant des fonctionnaires municipaux chargés de la protection du patrimoine.

On sait que l'exécution des travaux a été confiée tout récemment à la firme Poudrier et Boulet, de l'Ancienne-Lorette, et que la mise en chantier doit normalement débiter d'ici peu.

Toutefois, la signature du contrat a été retardée à la demande du ministère des Affaires culturelles, dont le directeur général du patrimoine, M. Bernard Ouimet, doit rencontrer aujourd'hui les fonctionnaires des Travaux publics.

Une partie du terrain sur lequel doivent être effectués les travaux est en effet située dans l'aire de protection de l'arrondissement historique du Vieux-Québec et l'autorisation du ministère des Affaires culturelles est nécessaire pour pouvoir y entreprendre les travaux projetés.

L'hôtel du gouvernement (l'édifice "A") n'est pas classé monument historique, puisqu'il est de pratique courante de ne pas classer les édifices appartenant au gouvernement. On présume sans doute que la propriété par le gouvernement est un gage suffisant de protection!

Jardins du parlement

# Jocelyne Ouellette et Clément Richard se renvoient la balle

par Paul BENNETT

Les travaux d'aménagement des abords de l'hôtel du gouvernement sont suspendus jusqu'à ce que le ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Mme Jocelyne Ouellette, reçoive l'avis du ministère des Affaires culturelles et de la Commission des biens culturels.

C'est ce que Mme Ouellette a confirmé, hier, au SOLEIL, après qu'elle eut pris connaissance de la levée de boucliers suscitée par le projet de construction de bassins et de fontaines en face de la porte centrale de l'hôtel du gouvernement, sur la colline parlementaire.

Une rencontre avait d'ailleurs lieu, hier, entre les fonctionnaires responsables du projet et ceux de la Direction générale du patrimoine du ministère des Affaires culturelles afin de discuter de la nature de ces travaux, qui devaient débiter au cours des prochains jours.

Mme Ouellette a affirmé, au

LE SOLEIL,  
29 FÉVRIER 1980

cours d'une entrevue téléphonique, qu'elle n'avait appris que tout dernièrement qu'une partie du terrain sur lequel devait être effectués les travaux d'aménagement était protégée par la loi des biens culturels.

C'est pour cette raison, ajoute-t-elle, qu'aucune consultation formelle n'avait été tentée auprès des autorités du ministère des Affaires culturelles. Mme Ouellette affirme qu'il n'est aucunement dans son intention de "contrecarrer" la loi des biens culturels et qu'elle attendra donc l'avis des Affaires culturelles avant d'autoriser le début des travaux.

"Je n'ai pas la prétention de m'imaginer qu'on a le monopole de la vérité aux Travaux publics, d'ajouter Mme Ouellette. Nous avons consulté le principal intéressé, soit le président de l'Assemblée nationale, M. Clément Richard, et il était d'accord avec le projet proposé."

Mme Ouellette précise que son

(Suite de la première page)  
ministère est un ministère d'intendance et de service et qu'il n'a qu'à exécuter les travaux qui lui sont commandés par les différents ministères clients.

"Une fois qu'on me commande des travaux, je n'ai pas à me substituer aux ministères clients, dans ce cas-ci le président de l'Assemblée nationale. Nous n'avons qu'à exécuter les travaux qui nous sont commandés."

Selon la ministre, c'est lors d'une réunion tenue au printemps 1979 que le président de l'Assemblée nationale aurait donné son accord aux projets d'aménagement tant de l'extérieur que de l'intérieur de l'hôtel du gouvernement.

Clément Richard

Rejoint au téléphone, Me Richard a nié catégoriquement avoir eu quoi que ce soit à faire avec le projet d'aménagement extérieur des abords de l'édifice du parlement.

"J'ai entière juridiction pour tout ce qui regarde l'aménagement de l'intérieur de l'édifice de l'Assemblée nationale et j'en assume toute la responsabilité. Mais, ajoutez-il, en ce qui regarde l'aménagement extérieur, ça ne me regarde pas."

Il se souvient avoir participé à une réunion où les projets d'aménagement intérieur et extérieur de l'édifice du parlement et de ses abords lui avaient été exposés par les fonctionnaires des Travaux publics.

Mais en ce qui regarde l'aménagement extérieur, Me Richard soutient qu'il n'a jamais donné d'accord formel puisque, selon lui, ce n'était pas sa responsabilité mais celle des Travaux publics.

"Disons qu'alors je n'ai pas manifesté d'opposition au projet", ce qui a pu être interprété par les fonctionnaires présents comme un appui au projet. "Mais, poursuit-il,

je ne me sens pas habilité à contester un projet des Travaux publics pour l'aménagement extérieur de la colline parlementaire."

Question: mais qui donc est responsable de l'aménagement des abords du parlement, les Travaux publics ou le président de l'Assemblée nationale?

On sait que le projet mis de l'avant par les Travaux publics comprend la construction de quatre bassins en cascades et de fontaines face à la porte de l'Amérindien (autrefois porte du Sauvage), la construction d'un escalier ornemental devant la porte centrale et d'allées latérales en granit de chaque côté des bassins.

Jusqu'à maintenant, tous les groupes préoccupés par la protection du patrimoine se sont élevés contre ce projet qui défigurerait, à leurs yeux, le caractère architectural de l'édifice du parlement.

# Jardins de Québecland

— Tu m'avais pourtant dit OUI, s'offusque Jocelyne Ouellette, ci-devant ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement, le sang outaouais coulant dans ses veines.

— A l'ordre! Je ne t'ai pas dit NON mais ton projet ne me regarde pas, de rétorquer, cinglant, le comte Clément Richard, de Montmorency, président de l'Assemblée nationale.

"Mon nom est personne". Les grandes oeuvres sombrent dans l'anonymat. On ignore qui doit répondre du nouveau fleuron de Québecland, ces superbes Jardins du parlement dont les jets d'eau pissent très haut, au milieu d'une volée de fleurs exotiques, de bassins de béton, d'une carrière de granit rose, des bateaux-mouches sillonnant, été comme hiver, les ruisseaux de la Colline. Tout cela sous un firmament tapissé de banderolles "Je me souviens" et "Faut s'parler".

Un tollé a accueilli ce projet à millions qui, entre autres, nie le droit fondamental des travailleurs de tremper leurs pancartes dans l'eau parlementaire, de brûler leurs ministres éclopés en effigie, de "garocher" leurs canettes de bière sur les parasols des députés.

Le président Richard prétend n'avoir juridiction que sur les Jardins intérieurs du parlement. Il sait, pour avoir lu son psychiatre, le Dr Camille Laurin, que l'originalité du Québec se situe "en dedans". Le livre blanc de la culture n'affirme-t-il pas sans ambages, Mme Ouellette, que "le Québécois de tradition française s'est accommodé (au dehors) de multiples emprunts culturels un peu comme on bricole à même les matériaux disponibles..."

Or ce Québecland n'emprunte qu'à l'Europe, rien à l'Amérique. Modifions le projet. La porte centrale de l'édifice "A" sera en aluminium, centrée par un flamand rose et que flanqueront deux lions en plâtre. Ces arbustes frères deviennent de beaux palmiers ou cocotiers polynésiens en carton-paille où s'exhibent de faux perroquets et quelques chimpanzés en peaux de phoques synthétiques. Ces arbres restent verts à l'année et on peut y suspendre des lanternes chinoises scintillant de mille feux nocturnes. Je vois aussi des canetons parsemant des allées de cailloux blancs, des fleurs de vinyle piquées dans le sable, des niches en pierres des champs pour l'adoration de nos Saints Nationalistes.

Avec le consentement unanime de la Chambre, M. Richard pourrait emprunter à Mme Ouellette une immense "frasque" de nus sur fond de velours noir, bien en vue dans le Salon de la Race. Dès lors, le parlement intérieur et extérieur sera le symbole d'un Québec enfin libéré et ouvert sur le monde.

— Jacques DUMAIS

# Construction de fontaines en face du parlement Réaction négative du Conseil des monuments et sites

Québec, Le Soleil, jeudi 13 mars 1980

par Paul BENNETT

Le Conseil des monuments et sites du Québec dénonce l'absence totale de consultation qui a précédé l'annonce par le ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement de la construction de bassins et de fontaines en face de l'hôtel du gouvernement.

Dans un communiqué émis hier, le président du CMSQ, M. André Robitaille, affirme que la ministre responsable, Mme Jocelyne Ouellette, ne devrait pas être surprise outre mesure de la levée de boucliers provoquée par l'annonce de son projet d'aménagement extérieur du parlement.

"Le vieux parlement, souligne M. Robitaille, est un monument historique et symbolique qui, bien que non classé, est devenu un bien collectif; il faut donc s'attendre à ce que les citoyens et les organismes qui se vouent à la protection et à la mise en valeur du patrimoine s'en préoccupent.

"Il faut s'attendre, insiste-t-il, à ce qu'ils contestent des décisions prises en vase clos

par quelques techniciens qui disposent à leur guise du bien public comme si c'était leur propriété propre."

Le CMSQ, qui regroupe des architectes, ingénieurs et urbanistes préoccupés par la question du patrimoine, rappelle au ministre que la charte de Venise (1964) sur la protection des monuments historiques demandait que tout projet affectant un monument public fasse l'objet de consultation.

La déclaration d'Amsterdam (1975), elle aussi ratifiée par de nombreux pays, était encore plus explicite: "La conservation du patrimoine architectural ne doit pas être seulement l'affaire des experts. L'appui de l'opinion publique est essentiel. La population doit, sur la base d'une information objective et complète, participer réellement depuis l'établissement des inventaires jusqu'à la préparation des décisions".

En regard de ces prises de position "reconnues universellement", M. Robitaille se demande comment le ministère des Travaux publics et

de l'Approvisionnement peut encore décider seul de l'avenir du parlement, sans même consulter d'autres ministères comme le ministère des Affaires culturelles.

Citant d'autres cas récents d'absence de consultation, comme le ravalement du parlement et le projet d'aménagement de l'îlot Mont-Carmel, dans le Vieux-Québec, M. Robitaille déplore le fait que "les décisions sont systématiquement prises en cachette".

"Tout le monde est devant des faits accomplis, les contrats étant donnés! C'est une politique intolérable et rétrograde qu'on ne peut admettre de nos jours de nos trois paliers de gouvernement", poursuit-il.

## Projet "farfelu"

Par ailleurs, le CMSQ considère le projet d'aménagement des abords du parlement comme "fantaisiste" et même "farfelu" et ce pour cinq raisons.

— La construction de quatre bassins en enfilade entre le monument de l'Amérin-

dien et l'autoroute Dufferin "produira un lourd effet répétitif qui détruira l'importance de toute l'entrée du parlement".

— Les 24 jets d'eau, d'une hauteur de 10 à 30 pieds, qui jailliront de ces bassins accentueront la disproportion entre les différentes parties de la façade du parlement. "Ce que l'on propose en

somme c'est de démolir la belle architecture du parlement", estime le CMSQ.

— La présence de fontaines sous notre climat est peu pratique et onéreuse puisqu'elle ne serviront que six mois par année et que leur entretien sera difficile.

— Les allées pavées de granit qu'on prévoit de chaque côté des bassins se transformeront en patinoires sous l'effet des jets d'eau. En Europe, l'on pose habituellement du gravier pour absorber l'eau et éviter ainsi les surfaces glissantes.

— Enfin, l'éclairage de la façade à partir des niches est aussi fort contestable, selon le CMSQ. Cette façon d'éclairer un monument est complètement dépassée.

Le CMSQ demande donc

que ce projet soit mis de côté et qu'un nouveau projet soit élaboré en consultation avec tous les individus et organismes préoccupés par la protection et la mise en valeur du patrimoine.

# COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC

## Huitième rapport annuel – 1979-1980

### Les abords du Parlement

#### Le 6 mars 1980

Au mois de mars 1980, le ministre des Travaux publics, madame Jocelyne Ouellette, faisait connaître son intention de réaménager les abords de l'édifice du Parlement de Québec, édifice conçu par Eugène Taché en 1884.

Parce que les travaux prévus recoupaient le périmètre de l'arrondissement historique de Québec, le Ministre des Travaux publics demanda l'autorisation du Ministre des Affaires culturelles. C'est ainsi que la Commission des biens culturels a été saisie d'une demande d'examen du projet d'aménagement paysager des abords du Parlement. Elle a reçu l'architecte-paysagiste, auteur du projet.

#### Préambule

Après avoir examiné les plans soumis par madame Michèle Fernet et après avoir entendu les arguments qui ont présidé aux principes directeurs de ce projet, les membres ont estimé devoir faire l'analyse de ces documents en s'appuyant d'abord sur la relation urbaine qui existe entre l'ensemble des bâtiments administratifs formant la colline parlementaire et l'environnement de ceux-ci. Ensuite l'examen a porté sur la relation visuelle du bâtiment abritant le Parlement proprement dit avec son environnement immédiat. À ces deux analyses s'ajoute celle qui vise à déceler ou à cerner la dimension difficilement mesurable qui peut se qualifier par : le prestige, la grandeur, la dignité, le respect ou la solennité qu'une telle fonction inspire et l'aménagement qui doit y correspondre.

#### A) La fonction urbaine

Depuis quelques années les abords du Parlement sont identifiés comme étant un lieu privilégié où l'expression populaire peut se manifester. La zone s'étendant devant la façade principale de la Grande Allée à l'avenue Dufferin est devenue une place de rassemblement de masse. Ces terrains sont passés, au tournant de ce siècle, de promenade paisible pour la bourgeoisie à un espace vert arboré, fleuri et populaire devenant même dans les faits une place publique occasionnelle. Cet espace public doit être considéré et compris dans le sens démocratique du terme, c'est-à-dire qu'il est relatif à tout un peuple et enfin qu'il est devenu par la suite un lieu d'identification nationale.

La Commission estime que les abords du Parlement constituent avec les bâtiments une entité qu'elle considère comme un « monument public » qui par sa définition même est à l'usage de tous.

## **B) Analyse des projets contenus dans le plan d'aménagement paysager**

Partant de ces prémisses, la Commission a évalué le projet et le détaille comme suit :

### **B-1) Les projets à long terme**

Les projets à long terme tels qu'ils ont été soumis, à savoir le réaménagement de l'espace dit du pigeonier, du monument Duplessis, de l'accès à la cour intérieure du Parlement et de la fermeture de l'avenue Dufferin paraissent à la Commission en ce moment acceptables, bien que toutes les études pertinentes à ces projets n'ont pas encore été entreprises. C'est avec cette réserve que la Commission émet ce commentaire.

### **B-2) Boulevard Saint-Cyrille**

Le réaménagement du mur bordant le boulevard Saint-Cyrille lui apparaît fort souhaitable et elle y souscrit entièrement. Ce rectificatif à l'aspect visuel d'une partie du boulevard étant acquis, il n'en reste pas moins vrai que c'est l'ensemble de l'emprise de cette grande artère qui mériterait aussi un traitement paysager qui allierait esthétique et facilité routière. Mais la Commission a appris que ce dernier point était hors du mandat confié à l'architecte-paysagiste. Il en est de même du lien aérien ou souterrain qui devrait à l'avenir relier la partie nord du boulevard avec son côté sud.

### **B-3) La Grande-Allée**

Au sud se trouve la Grande Allée, voie de pénétration dans le Vieux-Québec. Elle est privilégiée par la présence et la beauté des plantations d'arbres qui s'y trouvent encore. Ces ormes, a-t-on dit à la Commission, sont tous atteints par la maladie. À l'examen du projet qui lui a été présenté, l'opinion de la Commission se résume à recommander :

#### **B-3-a) Protection des plantations**

Que ces plantations soient protégées jusqu'à l'extrême limite, c'est-à-dire que des correctifs, des remèdes et des soins soient apportés pour prolonger la vie de ces arbres malades.

#### **B-3-b) Abattage et remplacement des plantations**

Que dans l'éventualité à plus ou moins court terme du danger public que pourraient constituer certains arbres malades, qu'ils soient abattus, mais qu'ils soient aussitôt remplacés par des arbres de même type, à haute tige et d'un âge respectable afin d'altérer le moins possible l'allure, l'atmosphère et la perspective privilégiée de ce corridor d'accès au Vieux-Québec.

#### **B-3-c) Nouvelles plantations du côté de l'édifice « J »**

Que par ailleurs et parallèlement à l'aménagement paysager des abords de la façade de l'édifice « J », il soit prévu devant cette façade une plantation d'arbres de tailles équivalentes, correspondant ainsi avec celles qui sont situées en vis-à-vis. La Commission estime que cette nouvelle rangée d'arbres, tout en affirmant la perspective principale d'ouest en est vers la porte Saint-Louis aurait également pour effet de rendre plus discrète l'architecture du bâtiment « J ». La perception visuelle de ce bâtiment à travers les feuillages adoucirait son expression volumétrique.

#### **B-4) L'espace en avant du Parlement**

Cette portion du sol est importante, elle est restreinte en superficie et de plus elle est limitée visuellement. Autant de raisons pour en mesurer exactement la valeur. Quelles sont ces valeurs et comment y répondre par un aménagement physique de qualité ?

##### **B-4-a) La composition**

D'abord l'aménagement paysager construit (incluant ici le paysage façonné) constitue une composition. Dans cet ordre d'idée, la Commission a considéré l'architecture du Parlement, l'espace entre le Parlement, l'avenue Dufferin avec son rond-point et enfin l'espace entre Dufferin et les fortifications.

Elle retient que toute composition ne consiste pas à assembler des éléments de grandeur donnée et déterminée au préalable, mais bien à dégager d'un ensemble la proportion corrélative de chacun de ses éléments. C'est dans cette optique qu'elle a analysé cet espace particulier.

##### **B-4-b) Les fortifications de Parcs-Canada (...)**

##### **B-4-c) Axe Dufferin**

Examinant ensuite l'axe Dufferin, dont elle exclut pour l'instant que cette artère soit uniquement réservée aux piétons, la Commission est d'avis que le même traitement soit à cet endroit accordé aux plantations existantes et à cet effet elle réitère ses recommandations pour les arbres bordant la Grande Allée.

#### **Le Rond-Point**

Mais en plus, elle n'a pas vu dans le projet soumis un aménagement suffisant du rond-point. La Commission croit important de dégager ce qui s'offre à l'œil d'un spectateur situé sur le trottoir de l'avenue Dufferin, c'est-à-dire : la proportion et les rapports établis entre le Parlement, la fontaine-sculpture de la famille amérindienne, l'allée centrale et le rond-point. C'est dans cet espace que se trouve dans le projet soumis un plan d'eau en léger dénivellement et des fontaines en double rangée. La Commission diverge sur ce point avec la conception qui lui a été présentée. Deux explications sont nécessaires :

#### **La foule, le public**

C'est d'abord le lieu, le monument, la foule, l'identité nationale, la fête urbaine nationale, patronale. C'est aussi l'endroit des entrées solennelles. C'est encore l'endroit des poussées de fièvre des grands rassemblements d'ordre politique. À Québec, la foule actrice et spectatrice a elle-même choisi et déterminé ce site où elle voulait se rassembler soit pour manifester ou pour clamer sa joie. Est-il vraiment souhaitable et opportun de modifier cet espace ?

#### **L'eau comme matériau**

Deuxièmement, la question de l'aménagement avec l'eau comme matériau n'est pas considérée négativement par la Commission. Ce qu'elle critique, c'est l'endroit et plus encore les jets d'eau dont ce plan d'eau est pourvu. Il s'agit d'une présence mobile qui croit-elle dérangera la composition. La Commission estime au contraire que la remise en état de la fontaine dite « le harponneur au nigog » doit être faite tel que le préconise l'auteur du projet. La Commission, dépassant le seul examen des documents soumis, se permet une proposition :

que l'on étudie aussi la possibilité d'installer une sculpture au centre du rond-point Dufferin. Elle serait en vis-à-vis de la fontaine en vasque de l'entrée principale et lui ferait contrepoint. Un concours public déterminerait le choix de l'artiste.

La Commission marque donc son accord sur l'aménagement paysager entourant le bassin, la suppression de la rampe abrupte et son remplacement par des escaliers à longs paliers.

Enfin, la Commission croit que dans ce projet d'aménagement il doit être tenu compte du micro-climat conditionnant et déterminant les dispositions et les choix. Les vents en bourrasque et les tourbillons sont fréquents à cet endroit. C'est pourquoi les jets d'eau ne sont pas, croyons-nous, adaptés à ce site. Rejetant les jets d'eau, la Commission ne retient pas non plus le plan d'eau.

La Commission estime que l'allée entre le dispositif sculpture-fontaine de l'entrée du Parlement et le rond-point mérite que l'aménagement paysager soit surtout un aménagement du sol et que le pavement en soit l'élément majeur. De grandes dalles en pierre seraient peut-être plus adaptées que des pavés de dimensions restreintes, si l'on ne peut retrouver un pavé ancien qui soit encore de qualité et en nombre suffisant. La Commission accepte les autres éléments portés sur les plans tels que les espaces aménagés au moyen de fleurs, de taillis, de bosquets, de tapis de sol ou d'arbustes rampants. De plus, elle souhaite que les plantations soient vivaces et variées suivant les quatre saisons. Elle se réfère en ce sens aux expériences du jardin Van der Heyden de l'université Laval.

*Ce rapport annuel de la Commission des biens culturels du Québec a été présenté par son président [M. Marcel JUNIUS](#) le 1<sup>er</sup> mai 1980 à [M. Denis VAUGEOIS](#), alors ministre des Affaires culturelles, puis remis le même jour par ce dernier au Président de l'Assemblée nationale du Québec.*

# LA NOUVELLE COLLINE PARLEMENTAIRE: DE LA VERDURE ET DES FLEURS DE LYS ROSES

Quand on a confié aux architectes de Fernet & Bergevin la tâche d'élaborer des plans d'aménagements de la Colline parlementaire, à Québec, c'est qu'on avait constaté de nombreuses lacunes et une absence totale de plan d'ensemble.

Carole Fernet rencontra donc la presse, hier, pour lui communiquer les détails de ce qui s'est fait, jusqu'ici, et, surtout, de ce que sera le travail de la phase initiale des travaux, déjà approuvée par le ministère des travaux publics.

Comme il s'agissait de créer un espace de verdure facilement accessible à la population québécoise, limitant la circulation des automobiles, conservant les valeurs historiques et concordant avec les architectures existantes, on a fait des études qui ne sont pas encore terminées, mais qui ont amené diverses décisions.

## Le nouvel aspect

Afin de mettre en valeur la tour centrale de l'Hôtel du gouvernement, on construira quatre bassins adjacents avec des fontaines, dont les jets auront une hauteur graduelle jusqu'à 27 pieds, mettant aussi en relief la sculpture des Amérindiens de la "Porte du sauvage".

On procédera, aussi, à l'enlèvement du mur de béton de la rue Saint-Cyrille pour le remplacer par un aménagement paysager plus humain; des arrêts d'autobus seront prévus.

La rue Saint-Augustin sera fermée à la circulation des automobiles, tandis que la rue Saint-Eustache disparaîtra.

Le contour des bassins sera entièrement recouvert d'un matériau très peu utilisé au Québec et qui pourtant, vient d'ici, le granit. Le placage de granit sera de couleur rose pâle et servira à la composition de motifs de fleurs de lys.

L'éclairage des bassins d'eau, des arbres et de



(Photo Richard Cloutier)

Carole Fernet a répondu à toutes les questions des journalistes sur l'aménagement de la Colline parlementaire.

## François BERUBÉ

l'édifice même de l'hôtel du gouvernement sera beaucoup plus uniforme et diffus. A l'aide de diapositives, on nous a fait voir, hier, jusqu'à quel point l'éclairage actuel rend de mauvais services à l'aspect de ce bel édifice.

Les architectes considèrent que plusieurs éléments ornant actuellement la colline n'ont pas leur place. On peut donc s'attendre de voir

disparaître un totem, un monument géodésique et d'autres éléments qui n'ont aucun caractère historique.

La nouvelle colline parlementaire aura donc l'aspect d'un jardin classique à la française, en harmonie avec l'architecture qui s'inspire du style Renaissance, jardin où il fera bon se détendre pendant quelques minutes et, dans certains cas, pendant quelques heures.

# Québec: début des travaux d'aménagement de la colline parlementaire

par Paul BENNETT

Il n'y aura pas de bassins et de fontaines en face de l'édifice du parlement.

LE SOLEIL a en effet appris, de source sûre, que la première phase des travaux d'aménagement de la colline parlementaire débiterait dès lundi prochain, mais amputée de la "pièce de résistance" du projet, soit la construction d'une enfilade de quatre bassins surmontés de 24 jets d'eau face à la porte de l'Amérindien.

Ce projet, qui avait soulevé une levée de boucliers de la part d'organismes voués à la défense du patrimoine, était pour ainsi dire entré en hibernation, en février dernier, après que le ministre des Travaux publics, Mme Jocelyne Ouellette, eut remis le sort du projet entre les mains du ministère des Affaires culturelles.

Or, a appris LE SOLEIL, le rapport de la Direction du patrimoine du ministère des Affaires culturelles, porté récemment à la connaissance de Mme Ouellette, remettait en cause non pas l'ensemble du projet d'aménagement tel que conçu par la firme Fernet et Bergevin, mais une partie de ce projet, soit la construction de bassins et de fontaines.

D'ailleurs, les autres éléments du projet initial ont presque tous été retenus par le ministère des Travaux publics et seront réalisés à partir de lundi prochain au coût de \$1 million, comparativement au coût initial de \$1.5 million.

## 2) Fontaines

Ainsi, on ira de l'avant avec la construction d'un escalier monumental en granit menant à la porte centrale du parlement, la fermeture à la circulation automobile des allées, qui seront recouvertes de pavés de granit, et l'aménagement horticole déjà prévu.

Mais de fontaines, il n'en est plus question. Le plan initial prévoyait la construction de bassins en enfilade, légèrement dénivelés les uns par rapport aux autres. Le plus grand aurait eu 13 mètres de long par neuf mètres de large.

Chaque bassin aurait été équipé de six pompes submergées, pouvant projeter l'eau jusqu'à une hauteur maximale de 30 pieds, la hauteur des jets diminuant à mesure que l'on s'éloignait du monument de l'Amérindien.

Les architectes paysagers Carole Fernet et Marie-Claire Bergevin avaient défendu leur projet jusqu'au bout, soutenant que ces bassins d'eau s'intégreraient parfaitement au style de "jardin classique" des abords du parlement.

Mais la plupart des organismes qui s'étaient opposés à ce projet, dont la Commission des monuments et sites, la Société historique de Québec et le Comité des citoyens du Vieux-Québec, estimaient au contraire que ce projet détruirait le caractère architectural et historique de l'édifice et de ses environs.

Surprise par l'ampleur des protestations, Mme Ouellette avait finalement décidé de refiler le dossier

au ministère des Affaires culturelles, qui semble avoir donné raison aux opposants.

## 3) Fontaines

Les travaux qui commenceront lundi ne sont que la première des trois phases d'aménagement des abords du parlement, dont le coût total est estimé à environ \$4 millions. Les deux autres phases comprennent la démolition du mur bétonné donnant sur St-Cyrille et son remplacement par un talus semé de conifères, ainsi que la réfection complète des parterres et l'intégration à l'ensemble d'un jardin de verdure situé à proximité de la Bibliothèque de la législature.

— Québec, Le Soleil, jeudi 2 octobre 1980

## Travaux terminés en mars devant le parlement

par Roch DESGAGNE

Si les élections provinciales ont lieu en mars comme le veut la plus récente rumeur, les élus du peuple pourront gravir solennellement la nouvelle voie conduisant au parlement. On prévoit en effet que les travaux de réaménagement de l'allée centrale du parlement seront complétés à ce moment.

Depuis le début de l'hiver, par des froids sibériens, des ouvriers s'activent sous un immense chapiteau de polythène à refaire le chemin entre le rond-point de la rue Dufferin et l'édifice parlementaire.

Il s'agit plus d'un chantier de construction que de simples travaux de terrassement, tient à préciser l'architecte Carole Fernet de la firme Paysar. Cette première phase du projet de réaménagement de la devanture du parlement comprend la reconstruction du chemin, des abords de la porte centrale et de la fontaine de l'Amérindien.

Les travaux, exécutés par l'entrepreneur Poudrier et Boulet, sont passablement avancés. Le pavage du chemin en dalles de granit est commencé et le coulage de l'escalier circulaire devrait être fait prochainement.

Dès le retour du beau temps, il restera à faire la plantation d'arbres et l'aménagement paysager des parterres.

Cette première phase nécessitera des investissements d'environ un million de dollars. Le projet initial qui prévoyait des

fontaines au centre de l'allée a été modifié, en octobre dernier, à la demande de la direction du patrimoine du ministère des Affaires culturelles. Les concepteurs, les architectes Fernet et Bergevin ont voulu donner aux abords du parlement un cachet de parc public, mais des interventions d'organismes soucieux de conserver au parlement son intégrité de monument national susciterent des modifications.

Maintenant, le projet prévoit

le pavage de l'allée centrale, la restauration de l'entrée principale, la rénovation de la fontaine et le nettoyage de la vieille pierre.

Le niveau du terrain a été baissé de façon à permettre aux visiteurs d'accéder directement à la fontaine. Toute circulation automobile sera éliminée, la chaussée d'asphalte étant remplacée par un escalier ornemental.

Déjà, les travaux donnent une bonne idée de la nouvelle façade du parlement, et l'on peut prévoir que l'apparence générale saura aussi satisfaire les conservateurs du patrimoine.

Sur le plan fonctionnel, la voie d'accès au parlement ne sera pas tellement différente, et ce réaménagement mettra surtout la fontaine de l'Amérindien en évidence, souligne l'architecte Fernet.

Le Soleil, 12 janvier 1981



Le Soleil, Raynald Laviole

Le contremaître Roger Laberge vérifie la précision du nouveau pavage de l'allée centrale du parlement. Les dalles de granit disposées en coquilles prennent aussi la forme de fleurs de lys.